DOSSIER D'AUTOÉVALUATION AEQES

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE, LOGOPÉDIE ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION
UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Année académique concernée : 2013-2014
Date de clôture du dossier : 16 juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROGRAMMES

1. Données de présentation de l'établissement : L'Université de Liège 5

2. Données de présentation de l'entité : La Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation 6

3. Données de présentation des programmes 8

3.1 Bachelier en Psychologie et Sciences de l'Éducation – Orientation Générale 8

3.2 Bachelier en Psychologie et Sciences de l'Éducation – Orientation Logopédie 9

3.3 Master en Sciences Psychologiques 10

3.4 Master en Logopédie 11

3.5 Master en Sciences de l'Éducation 12

PARTIE 2 – AUTOÉVALUATION EN REGARD DES 5 CRITÈRES DU RÉFÉRENTIEL DE L'AEQES

Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes 14

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement (ULg) 14

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et des programmes 16

Dimension 1.3. : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme 19

Dimension 1.4 : Information et communication interne 21

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de ses programmes 23

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence des programmes 23

Dimension 2.2 : Information et communication externe 35

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une cohérence interne de ses programmes 37

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme 37

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage 40

Dimension 3.3. : Agencement global des programmes et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés 44

Dimension 3.4. : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés 47

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de ses programmes 49

Dimension 4.1 : Ressources humaines 49

Dimension 4.2 : Ressources matérielles 52

Dimension 4.3. : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants 57

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage des programmes 59

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de ses programmes et construit un plan d'action visant son amélioration continue 62
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'évaluation 62
Dimension 5.2 : SWOT 65
Dimension 5.3 : Plan d'action 67

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

PARTIE 1

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROGRAMMES

1. Données de présentation de l'établissement : L'Université de Liège

Créée en 1817, l'Université de Liège (ULg, www.ulg.ac.be) est la seule université publique, pluraliste et complète de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ambitionne de conserver un juste équilibre entre enseignement, recherche et ouverture vers la société (Critère 1).

En tant qu'institution publique, l'ULg dépend du Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant en charge l'enseignement supérieur. Elle est gérée par un **Conseil d'Administration** composé du Recteur, d'un Premier Vice-Recteur et de deux Vice-Recteurs - respectivement attachés au site de Gembloux Agro-Bio Tech, à la Recherche et à la Gestion de la qualité -, de représentants du corps enseignant, du personnel scientifique, du personnel administratif, technique et ouvrier, de représentants des étudiants, de représentants des milieux extérieurs et de membres *ex officio* qui possèdent une voix consultative (www.ulg.ac.be/cms/a_16272/conseil-d-administration-et-bureau-executif).

L'ULg est implantée sur **quatre campus en Belgique** (Campus Centre-Ville, Campus du Sart-Tilman, Campus d'Arlon, Campus de Gembloux) et sur deux sites internationaux (en Corse et en Suisse). Elle compte plus de 20.000 étudiants, emploie environ 5.000 personnes dont près de 3.300 enseignants et chercheurs et 1.700 membres du personnel administratif, technique et ouvrier.

L'ULg compte **neuf Facultés** (Architecture ; Droit, Sciences politiques et Criminologie ; Gembloux Agro-Bio Tech ; Médecine ; Médecine vétérinaire ; Philosophie et Lettres ; Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation ; Sciences ; Sciences appliquées), **un Institut** (Sciences Humaines et Sociales) et **une Ecole** (HEC-Ecole de Gestion). Elle compte également 471 unités de recherche, toutes disciplines confondues, et une vingtaine de centres de recherche interdisciplinaires de grande envergure.

Son **offre de formations** rassemble à ce jour 38 bacheliers, 193 masters, dont 33 % sont uniques en Belgique francophone, 68 masters complémentaires, des formations de 3e cycle (doctorat et formation doctorale), des formations pour enseigner (Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur et Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur) ainsi qu'un large éventail de formations continues.

L'ULg joue finalement un rôle important en Wallonie en tant que **créateur d'activités économiques nouvelles** et en tant qu'animatrice des pôles technologiques fédérant entreprises privées et opérateurs publics. Située au cœur d'une région transfrontalière reliant les cultures latine et germanique (Euregio Meuse-Rhin et Grande Région), l'ULg bénéficie du renouveau et de la modernisation d'une ville en pleine expansion. Après avoir connu un recul lié à la crise de ses industries sidérurgiques, la région urbaine de Liège se caractérise aujourd'hui par une nouvelle vitalité dont témoignent de récentes réalisations telles que la Cité Miroir, Liège Airport, la nouvelle gare TGV et la Médiacité. La ville de Liège doit aussi ce nouvel élan à la richesse de son patrimoine historique, architectural et culturel (www.liege.be).

2. Données de présentation de l'entité : La Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation

HISTORIQUE DE LA FACULTÉ.

C'est en 1927 que l'Institut Supérieur de Pédagogie est créé à Liège. La Candidature en Pédagogie comprend deux années d'études et s'ouvre aux instituteurs, alors que les régents peuvent s'inscrire à une épreuve unique. La Licence en Pédagogie ne comprend qu'une année d'études.

En 1937, une réforme du programme renforce la formation et la Licence en Pédagogie comprend désormais deux années d'études.

En 1962, l'Institut est remplacé par l'Institut de Psychologie et des Sciences de l'Éducation. La Candidature en Psychologie et la Candidature en Pédagogie comptent deux années d'études qui sont communes ; la Licence en Psychologie et la Licence en Pédagogie sont distinctes et comptent trois années d'études. La Licence en Logopédie est quant à elle organisée pour la 1re fois en 1981.

En 1987, l'Institut devient une Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation. En 2015, le Conseil de Faculté vote pour un changement de nom et l'établissement devient la *Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation (FPLSE)*.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FACULTÉ.

En 2013-2014, la Faculté se compose de trois départements : Psychologie - Cognition et Comportement (14 unités), Psychologies et Cliniques des Systèmes Humains (10 unités), Éducation et Formation (9 unités). Le personnel académique s'élève à 45 personnes, le personnel scientifique à charge du budget ordinaire[1] s'élève à 57 personnes et le personnel administratif, technique et ouvrier s'élève à 27 personnes. Notons que chaque membre du personnel n'exerce pas nécessairement une fonction à temps plein. Durant cette même année 2013-2014, la Faculté a accueilli 1374 étudiants à travers ses Bacheliers et ses Masters.

Les services généraux de la FPLSE se composent notamment d'un apparitorat (services aux étudiants), d'un bureau Erasmus, d'une bibliothèque, d'une testothèque, d'une Unité Décentralisée d'Informatique (UDI) et d'un Centre d'Autoformation et d'Evaluation Informatisée Multimédia (CAFEIM). En outre, depuis 2009, la FPLSE a développé une Clinique Psychologique et Logopédique Universitaire (CPLU) dans ses bâtiments. La plupart de ces ressources sont décrites dans le Critère 4.

Divers organes d'avis, d'information et de décision assurent également le bon fonctionnement de la Faculté : le Bureau facultaire, le Conseil Facultaire, les Conseils de Département, les Conseils des Études, le Collège de Doctorat, le Comité d'éthique et les Jurys d'examens (www.fapse.ulg.ac.be/cms/c_252991/fr/organisation-de-la-faculte).

[1] La Faculté compte également des doctorants, boursiers, chercheurs au Fonds National de Recherche Scientifique, ..., qui participent, de manière occasionnelle, aux activités d'enseignement. Ces personnes ne sont pas reprises dans les chiffres évoqués.

MISSIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES PAR CURSUS D'ÉTUDES.

Au niveau des filières d'enseignement, la FPLSE organise trois cursus : un cursus en Psychologie, un cursus en Logopédie et un cursus en Sciences de l'Éducation. Les cursus comptent trois années de Bachelier en Sciences Psychologiques et de l'Éducation - Orientation Générale (OG) ou Orientation Logopédie (OL) (180 crédits) - et deux années de Master en Sciences Psychologiques, en Logopédie ou en Sciences de l'Éducation (120 crédits).

Le cursus en **Psychologie** a été créé et développé afin de répondre à une demande croissante de professionnels capables d'intervenir dans de multiples domaines (aspect polyvalent de la formation) touchant la santé, le travail et l'emploi, l'entreprise, l'éducation, la formation et la justice et en faisant face à la complexité de celles-ci (aspect multimodal, fondé sur une approche théorique rigoureuse).

Le cursus en **Logopédie** a, quant à lui, été développé afin de former des professionnels réflexifs et flexibles, et de les spécialiser dans l'un des domaines importants que sont les troubles de la voix, les troubles des apprentissages, les troubles acquis du langage et les troubles de la communication dans le cadre de déficiences.

Finalement, le cursus en **Sciences de l'Éducation** a été développé afin de permettre à des étudiants de Bacheliers et à des professionnels ayant une formation initiale dans le domaine de la pédagogie et/ou une expérience utile au sein d'établissements de formation, de poursuivre un Master dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement et de la formation des adultes. Depuis 2013-2014, le Master est organisé en horaire décalé. Le programme a été repensé en profondeur tant au niveau des dispositifs et des méthodes d'enseignement proposés que sur l'aménagement des horaires. L'objectif était de proposer un programme qui puisse être suivi par des personnes occupées par une activité professionnelle mais qui désirent poursuivre une formation.

Au-delà de ces missions, la FPLSE doit également répondre à des préoccupations des **Autorités Institutionnelles** qui portent essentiellement sur : (a) la capacité de la Faculté à aborder à moyen terme (dans les 4-5 ans à venir), le regroupement des Universités et des Hautes Ecoles au sein de Pôles d'Enseignement Supérieur et Universitaire ainsi que les conséquences sur le partage des compétences et responsabilités des enseignants dans les cursus de Bachelier et de Master ; (b) la capacité des responsables du cursus en Sciences de l'Éducation à attirer des professionnels en cours d'emploi, dans le cadre de la formation continue, avec une Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la délivrance de Certificats d'Université.

3. Données de présentation des programmes

3.1 Bachelier en Psychologie et Sciences de l'Éducation – Orientation Générale

Lieux des activités d'enseignement. Campus Centre-Ville et Campus Sart-Tilman (Liège)

Acquis d'apprentissage (Key Learning Outcomes). A la fin du Bachelier OG, l'étudiant aura développé les compétences suivantes : (1) exploiter la littérature scientifique en sachant mener une recherche documentaire et décoder la littérature de manière critique ; (2) analyser une situation individuelle ou collective, d'intervention, de recherche ou de développement, en identifiant les faits, en envisageant de manière dynamique les liens avec le contexte et l'environnement, en clarifiant la demande du ou des sujets par la formulation des questions pertinentes, en clarifiant les enjeux et en précisant le cadre théorique de référence ; (3) formuler des hypothèses/questions de travail, organiser une démarche d'investigation en sélectionnant les outils d'évaluation adéquats et ébaucher des conclusions pertinentes en tenant compte de sa connaissance de la littérature scientifique ; (4) explorer un environnement de travail, interroger son propre fonctionnement et être sensibilisé à la manière d'établir des relations avec autrui ; (5) concevoir et délivrer un message oral et écrit en français de manière intelligible avec une maitrise correcte de la syntaxe et de l'orthographe ; (6) avoir une maitrise suffisante de la langue anglaise afin de pouvoir décoder et comprendre un texte issu de la littérature scientifique et de comprendre un exposé oral ; (7) organiser son temps de travail, adopter des stratégies efficientes d'apprentissage et s'autoévaluer.

Présentation de la formation. Une présentation du programme est disponible dans l'Annexe 1.

Approches pédagogiques. Les activités d'apprentissage sont décrites dans le Critère 3.

Evolution du nombre d'inscrits (y compris les étudiants répétants) par année d'étude.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
BAC-1	333	355	397
BAC-2	150	185	166
BAC-3	89	124	145
Total	**572**	**664**	**708**

Caractéristiques sociodémographiques des étudiants sur les trois années du Bachelier.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
BELGIQUE	529	609	651
UNION EUROPÉENNE	37	52	50
HORS UNION EUROPÉENNE	6	3	7

Taux de réussite par année d'étude (%) et nombre de diplômés en fin du Bachelier.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
BAC-1	46.5 %	34.6 %	40.6 %
BAC-2	74.0 %	68.1 %	64.5 %
BAC-3	95.5 % - 85	90.3 % - 112	83.4 % - 121

3.2 Bachelier en Psychologie et Sciences de l'Éducation – Orientation Logopédie

Lieux des activités d'enseignement. Campus Centre-Ville et Campus Sart-Tilman (Liège)

Acquis d'apprentissage (Key Learning Outcomes). A la fin du Bachelier OL, l'étudiant aura progressé dans les compétences suivantes : (1) prévenir les troubles (connaissances liées au fonctionnement normal de la parole, de la cognition et du langage) ; (2) évaluer les troubles (connaissance des principes méthodologiques liés à l'évaluation, connaissance des outils d'évaluation, utilisation d'une grille d'observation existante, sélection du matériel d'évaluation ajusté au profil du patient, maitrise des différents outils d'évaluation des troubles du langage oral et du langage écrit) ; (3) établir une relation professionnelle (découverte du champ d'action du logopède, communication claire et correcte, à l'oral et à l'écrit, communication de données argumentées) ; (4) développer une expertise scientifique (maitrise de l'anglais écrit permettant d'accéder à la littérature scientifique, évaluation d'articles de recherche en vue d'une application à la pratique clinique, mise à jour de ses connaissances de façon autodidacte ou en formation continue, maitrise des aspects méthodologiques liés à la recherche, participation à des activités scientifiques logopédiques nationales).

Présentation de la formation. Une présentation du programme est disponible dans l'Annexe 2.

Approches pédagogiques. Les activités d'apprentissage sont décrites dans le Critère 3.

Evolution du nombre d'inscrits (y compris les étudiants répétants) par année d'étude.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
BAC-1	37	44	45
BAC-2	26	26	19
BAC-3	20	22	23
Total	**83**	**92**	**87**

Caractéristiques sociodémographiques des étudiants sur les trois années du Bachelier.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
BELGIQUE	53	67	60
UNION EUROPÉENNE	29	23	25
HORS UNION EUROPÉENNE	1	2	2

Taux de réussite par année d'étude (%) et nombre de diplômés en fin du Bachelier.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
BAC-1	62.2 %	38.6 %	64.4 %
BAC-2	76.9 %	84.6 %	84.2 %
BAC-3	95.0 % - 19	100.0 % - 22	82.6 % - 19

3.3 Master en Sciences Psychologiques

Lieux des activités d'enseignement. Campus Centre-Ville et Campus Sart-Tilman (Liège)

Acquis d'apprentissage (Key Learning Outcomes). A la fin du Master en Sciences Psychologiques, l'étudiant aura développé les compétences suivantes : (1) analyser une demande ou une situation individuelle ou collective, et formuler une ou des hypothèses ; (2) mener une investigation basée sur des outils validés sur le plan scientifique et interpréter les résultats en se référant à des théories pertinentes ; (3) communiquer ses conclusions, conseiller et orienter les personnes qui consultent ; (4) élaborer et mettre en œuvre une intervention adéquate en maitrisant les fondements de celle-ci et en planifiant et en contractualisant sa démarche ; (5) mettre en place une évaluation de ses interventions ; (6) travailler en équipe et en partenariat dans le cadre de réseaux de professionnels exerçant dans d'autres disciplines ; (7) mener une recherche scientifique en contribuant à l'accroissement des connaissances en Psychologie.

Présentation de la formation. Une présentation du programme est disponible dans l'Annexe 3.

Approches pédagogiques. Les activités d'apprentissage sont décrites dans le Critère 3.

Evolution du nombre d'inscrits (y compris les étudiants répétants) par année d'étude.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
MASTER-1	130	121	145
MASTER-2	153	156	141
Total	**283**	**277**	**286**

Caractéristiques sociodémographiques des étudiants sur les deux années du Master.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
BELGIQUE	239	225	231
UNION EUROPÉENNE	40	47	52
HORS UNION EUROPÉENNE	4	5	3

Taux de réussite par année d'étude (%) et nombre de diplômés en fin du Master.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
MASTER-1	86.9 %	86.0 %	87.6 %
MASTER-2	72.5 % - 111	76.3 % - 119	83.7 % - 118

3.4 Master en Logopédie

Lieux des activités d'enseignement. Campus Centre-Ville et Campus Sart-Tilman (Liège)

Acquis d'apprentissage (Key Learning Outcomes). A la fin du Master en Logopédie, l'étudiant aura développé les compétences suivantes : (1) assumer la responsabilité de la prévention, dans le domaine des troubles relevant du champ d'action du logopède, en transmettant une information claire et complète sur les facteurs de risques liés à certains troubles, en dépistant les troubles le plus précocement possible ; (2) évaluer un patient, en l'abordant dans sa globalité et en tenant compte de la plainte initiale ainsi que des indications et prescriptions médicales ; (3) traiter un patient présentant un trouble relevant du champ d'action du logopède, en tenant compte des facteurs personnels et des aspects environnementaux pouvant influencer la prise en charge et en tenant compte de la comorbidité des troubles et de leur étiologie ; (4) établir une relation professionnelle, en créant et en maintenant une relation de confiance, en communiquant de façon adaptée ; (5) développer l'expertise scientifique requise pour une pratique logopédique de qualité au service du patient et de la société, en s'inscrivant dans une démarche de formation continue et de développement de la profession et en faisant preuve d'éthique professionnelle.

Présentation de la formation. Une présentation du programme est disponible dans l'Annexe 4.

Approches pédagogiques. Les activités d'apprentissage sont décrites dans le Critère 3.

Evolution du nombre d'inscrits (y compris les étudiants répétants) par année d'étude.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
MASTER-1	49	39	43
MASTER-2	56	52	45
Total	**105**	**91**	**88**

Caractéristiques sociodémographiques des étudiants sur les deux années du Master.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
BELGIQUE	23	28	42
UNION EUROPÉENNE	81	61	44
HORS UNION EUROPÉENNE	1	2	2

Taux de réussite par année d'étude (%) et nombre de diplômés en fin du Master.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
MASTER-1	79.6 %	89.7 %	95.3 %
MASTER-2	78.6 % - 44	88.5 % - 45	86.7 % - 39

3.5 Master en Sciences de l'Éducation

Lieux des activités d'enseignement. Campus Centre-Ville et Campus Sart-Tilman (Liège)

Acquis d'apprentissage (Key Learning Outcomes). A la fin du Master en Sciences de l'Éducation, l'étudiant aura développé les compétences suivantes : (1) comprendre l'environnement institutionnel, organisationnel, social et pédagogique dans lequel se situe la formation, et interagir efficacement avec celui-ci ; (2) concevoir, mettre en place et évaluer des innovations, interventions et actions éducatives et formatives, en tenant compte de leur contextualisation ; (3) gérer l'ensemble des relations humaines entourant un processus d'éducation et de formation, en ce compris les relations avec les apprenants (seuls ou en groupes) ; (4) mettre en œuvre des attitudes permettant un développement de soi et de sa pratique, telles que la réflexivité, la créativité, l'autonomie et la coopération.

Présentation de la formation. Une présentation du programme est disponible dans l'Annexe 5.

Approches pédagogiques. Les activités d'apprentissage sont décrites dans le Critère 3.

Evolution du nombre d'inscrits (y compris les étudiants répétants) par année d'étude.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
MASTER-1	38	36	168
MASTER-2	32	39	37
Total	**70**	**75**	**205**

Caractéristiques sociodémographiques des étudiants sur les deux années du Master.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
BELGIQUE	66	70	199
UNION EUROPÉENNE	2	4	6
HORS UNION EUROPÉENNE	2	1	0

Taux de réussite par année d'étude (%) et nombre de diplômés en fin du Master.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
MASTER-1	81.6 %	77.8 %	43.5 %
MASTER-2	75.0 % - 24	69.2 % - 27	48.6 % - 18

PARTIE 2

AUTOÉVALUATION EN REGARD DES 5 CRITÈRES DU RÉFÉRENTIEL DE L'AEQES

Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

L'Université de Liège (ULg) et la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation (FPLSE) possèdent une politique et une organisation spécifique pour la gestion de la qualité. Ils développent également des outils et des dispositifs d'échanges et de communication interne autour de l'enseignement (Figure 1).

Figure 1. Représentation schématique du Critère 1

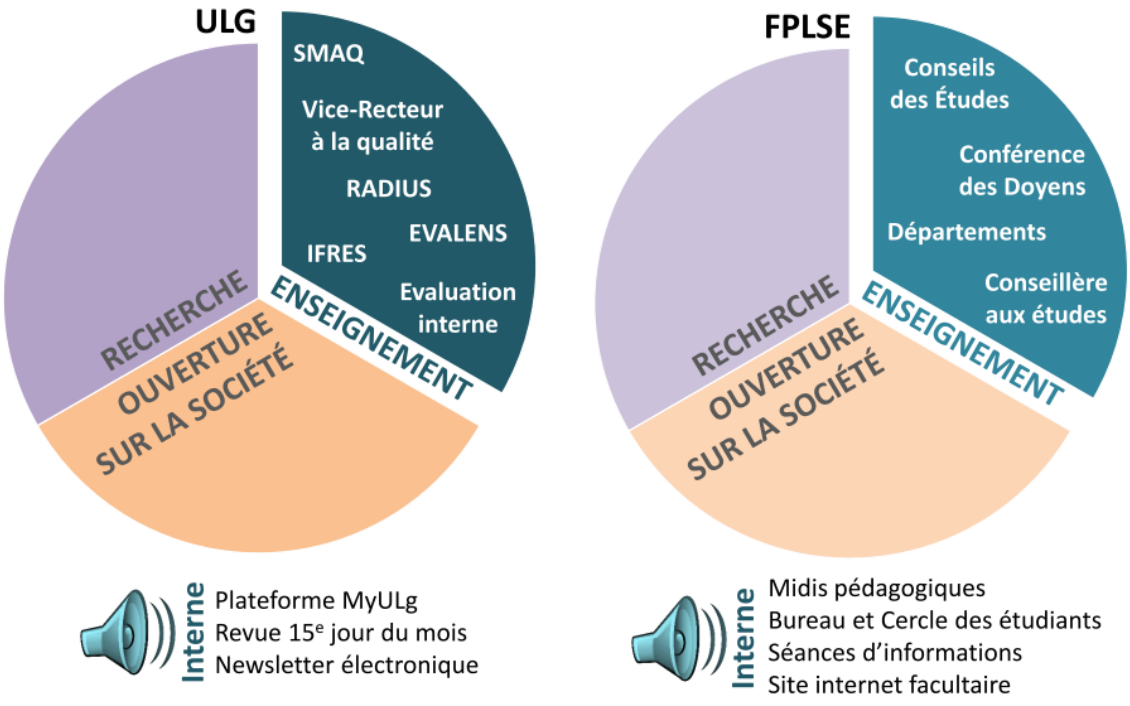

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement (ULg)

ENSEIGNEMENT.

L'ULg souhaite que ses étudiants développent un esprit analytique solide par la résolution de problèmes et la réflexion critique, qu'ils reçoivent une excellente formation en recherche et en communication, qu'ils soient bien informés, flexibles et innovants. Ils doivent devenir des agents de changement positif, conscients de leurs obligations en tant que citoyens de la société. Pour cela, l'ULg encourage l'insertion de nouvelles formes d'enseignement (résolution de problèmes, stages de formation supervisés, mises en situation, l'utilisation des nouvelles technologies, ...) et l'acquisition de compétences transversales.

RECHERCHE.

La complémentarité entre l'enseignement et la recherche est au cœur du projet universitaire. L'ULg consacre plus de la moitié de son budget annuel à la recherche de haut niveau, qu'elle soit fondamentale et la base des connaissances nouvelles ou qu'elle soit appliquée et au service de la société. La taille humaine de l'ULg facilite la recherche interdisciplinaire et, plus généralement, les contacts entre scientifiques de disciplines différentes. Les collaborations avec l'industrie et les services publics sont également nombreuses.

OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ.

Parallèlement à ces deux axes, l'ULg se singularise par le service à la communauté. Il s'agit de toute activité qui consiste à rendre un service désintéressé universitaire ou extra universitaire : exercer une fonction de Doyen, de Président de Département, de jury ou de commission, être membre dans un comité ou un conseil de l'ULg, participer à une commission au F.R.S.-FNRS, exercer une fonction dans une société savante ou une association à but scientifique ou culturel. La pratique d'une activité rétribuée pour des tiers, lorsqu'elle procède d'une expertise particulière et spécifique, constitue également un service à la communauté.

L'ACTIVITÉ CLINIQUE : ENTRE ENSEIGNEMENT, RECHERCHE ET OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ.

L'activité clinique ne peut se dissocier de l'enseignement dont elle constitue une partie importante pour les futurs psychologues et logopèdes. Elle relève également de la recherche puisqu'elle fait intervenir le sujet-même de la recherche - le patient - et les connaissances issues de la littérature. A cet égard, comme le soulignait le Recteur Bernard Rentier, l'activité clinique relève tant de l'enseignement et de la recherche que du service à la communauté (Annexe 6, p.14).

PROJETS POUR L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Dans son document *Projet pour l'Université de Liège* (Annexe 6), le Recteur Bernard Rentier revient sur les actions à mener afin d'assurer les missions précédemment citées :

- Instaurer une meilleure gouvernance de l'Institution en clarifiant les processus de décision et le rôle des différents intervenants, et en établissant une coordination efficace entre tous les niveaux de pouvoir. Il faut revoir à cet effet la structure hiérarchique de gouvernance en répartissant les rôles et en créant de nouveaux postes de responsabilité.
- Mettre en place une politique rationnelle d'allocation des ressources permettant le développement d'activités de recherche de tout premier plan ainsi que des programmes d'enseignement internationalement reconnus.
- Evaluer l'enseignement et la recherche en utilisant des moyens diversifiés et en tenant compte des particularités des domaines ; puis utiliser cette évaluation pour orienter les choix.
- Promouvoir l'enseignement et la recherche dans ce qu'ils ont tous deux d'original et de spécifique, faire évoluer l'enseignement vers une pédagogie plus participative, faire connaitre le niveau international des recherches à l'extérieur et à l'intérieur de l'Institution.

Notons que des modifications se profilent dans cette politique de gouvernance suite à l'élection d'une nouvelle équipe rectorale composée du Recteur Albert Corhay et des Vice-Recteurs Eric Haubruge, Rudi Cloots et Freddy Coignoul.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et des programmes

1.2.1 Au niveau de l'Université de Liège

VICE-RECTEUR À LA GESTION DE LA QUALITÉ.

Un Vice-Recteur à la Gestion de la qualité est entré en fonction le 1er octobre 2009 avec mission de fédérer les diverses actions menées par l'ULg pour leur assurer cohérence et visibilité. Son enjeu est d'instaurer une « attitude qualité » dans l'ensemble de l'Institution par la définition et la réalisation d'objectifs, l'évaluation des réalisations et la proposition de nouveaux objectifs. Pour assurer la mise en œuvre de la gestion de la qualité, le SMAQ et la cellule RADIUS (ci-après) ont également été créés en 2009.

SMAQ.

Les missions et les actions du **S**ervice de **M**anagement et d'**A**ccompagnement à la **Q**ualité (www.ulg.ac.be/cms/c_788534/fr/smaq) sont :

- Assister et conseiller les commissions d'autoévaluation, notamment pour l'exploitation et l'interprétation des informations quantitatives et factuelles nécessaires à l'élaboration des rapports d'autoévaluation.
- Collaborer avec la cellule RADIUS pour la réalisation des questionnaires et enquêtes nécessaires aux autoévaluations, ainsi que participer à l'élaboration des indicateurs et à l'utilisation des données statistiques.
- Garantir le support logistique et documentaire des évaluations internes, faire respecter des échéances, assurer l'acheminement des documents relatifs à la qualité vers leurs destinataires.
- Gérer le processus de sélection et les visites d'experts évaluateurs.
- Organiser et établir avec les entités évaluées les modalités de présentation et de diffusion des rapports d'évaluation.
- Organiser les modalités de présentation des plans d'action.

Dans le cadre de la présente évaluation externe, la FPLSE a été accompagnée par un agent du SMAQ qui a apporté un regard externe précieux sur le processus d'autoévaluation (Critère 5).

RADIUS.

La cellule **R**écolte et **A**nalyse de **D**onnées et d'**I**nformations d'**U**tilité **S**tratégique (www.ulg.ac.be/cms/c_468468/radius) poursuit les actions suivantes :

- Définir les indicateurs-clés liés à l'enseignement, la recherche et production scientifique, les finances, les ressources humaines, l'immobilier, …, et assurer leur suivi.
- Élaborer, avec le SMAQ, les indicateurs utiles aux démarches d'évaluation interne ou externe.
- Créer les tableaux de bord spécifiques pour chaque type d'utilisateur (Recteur, Autorités, divers responsables) et assurer leur mise à jour.
- Alimenter la réflexion des Autorités quant à l'évolution du paysage universitaire au niveau belge, européen et mondial via la sous-**C**ellule d'**A**nalyse **S**tratégique des **U**niversités (CASU, casu.blogs.ulg.ac.be).

▶ Il serait nécessaire que la FPLSE collabore plus étroitement avec l'équipe RADIUS afin de proposer des enquêtes de satisfaction « personnalisées » qui ciblent par exemple les questions spécifiques que se posent les enseignants de la FPLSE au niveau de la qualité des programmes.

1.2.2 Au niveau de la FPLSE et des programmes évalués

CONFÉRENCE DES DOYENS.

Les contenus des programmes du Bachelier (OG et OL) doivent respecter un minimum de 60 % de crédits communs entre les divers cursus universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette harmonisation des cursus est assurée à travers la Conférence des Doyens des Facultés francophones proposant un Bachelier OG et/ou OL. Il s'agit d'une mesure qui permet notamment aux étudiants de changer éventuellement d'institution universitaire pour réaliser le Master. Par contre, les programmes du Master sont construits avec un contenu plus libre et sont davantage en lien avec les spécificités et les points forts des recherches menées au sein de chaque institution.

ORGANES FACULTAIRES.

Au sein de la FPLSE, ce sont principalement les Conseils de Départements (organes de décision) et les Conseils des Études (organes d'avis) qui participent à la définition des programmes et veillent à la qualité de l'enseignement. Il existe trois Départements (Figure 2) : Psychologie - Cognition et Comportement (D1), Psychologies et Cliniques des Systèmes Humains (D2), Éducation et Formation (D3). Le programme en Psychologie est discuté dans les Départements 1 et 2 ; le programme en Logopédie est discuté dans le Département 1 ; le programme en Sciences de l'Éducation est discuté dans le Département 3. La FPLSE possède également deux Conseils des Études - Général (Annexe 7) et en Logopédie - qui donnent un avis sur toute question liée à la formation et à l'évaluation des étudiants (www.fapse.ulg.ac.be/cms/c_253793/fr/organes). Chacun de ces Conseils se réunit une fois par mois.

Figure 2. Principaux organes impliqués dans la gestion des programmes et chaine décisionnelle.

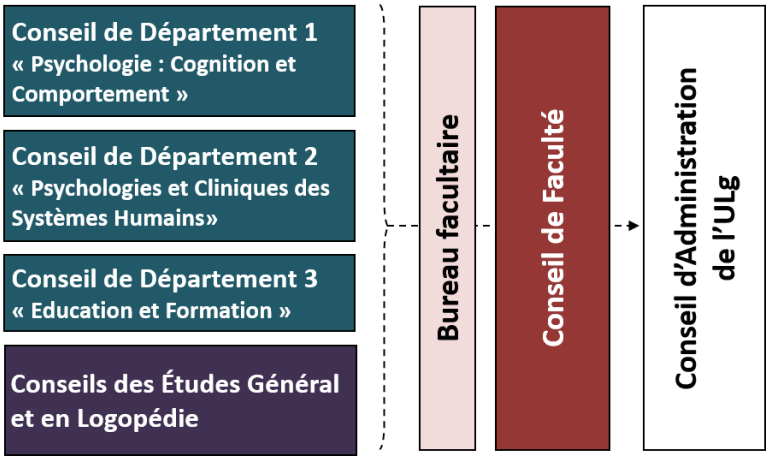

Au niveau de la chaine décisionnelle (Figure 2), les programmes sont discutés dans les Conseils de Départements et les Conseils des Études. Ensuite, le Bureau facultaire reçoit les dossiers des différents organes de la FPLSE (Conseils de Départements et des Études, Comité Ethique, Collège Doctoral, …) et prépare les propositions et décisions pour le Conseil de Faculté. Ce dernier constitue le dernier organe de prises de décisions de la FPLSE et l'interface avec le Conseil d'Administration de l'ULg.

En 2013-2014, l'organisation facultaire apparait toutefois insatisfaisante aux yeux de nombreuses personnes, tant du côté des Autorités et de l'administration de l'ULg, des membres de la Faculté que des étudiants. En effet, deux Départements (D1 et D2) gèrent le programme en Psychologie et un Département (D1) gère à la fois le programme en Psychologie et le programme en Logopédie.

▶ Une gestion optimale des programmes impliquerait qu'à une filière de formation corresponde un seul Département. Au cours des années académiques 2013-2015, le Doyen de la FPLSE a exposé aux membres du Conseil de Faculté les éléments principaux qui, selon lui, justifient l'intérêt pour la FPLSE d'opter pour une nouvelle structure départementale axée sur les trois filières de formation du Master. L'idée d'une restructuration des Départements de la FPLSE concorde par ailleurs avec la réorganisation des structures facultaires voulue par la nouvelle équipe rectorale. En effet, le Recteur Albert Corhay a décidé que les missions des Départements, dès 2015-2016, concerneront exclusivement les missions d'enseignement (jusqu'à présent, les Départements assuraient à la fois des missions d'enseignement et de recherche).

▶ En ce qui concerne les Conseils des Études, il serait nécessaire d'augmenter la participation des enseignants afin que les discussions réalisées au sein de ces structures soient plus collégiales.

▶ Cette implication des encadrants dans les différents organes entraine toutefois une charge de travail supplémentaire. Une meilleure coordination des organes impliqués dans le suivi des programmes permettrait de rentabiliser cet investissement.

PLACE DES ÉTUDIANTS.

La FPLSE respecte le décret du 21 septembre 2012 qui vise à assurer la représentation des étudiants au sein des divers organes des universités, à savoir 25 % au sein des Conseils des Études et 20 % au sein du Conseil de Faculté. Les représentants des étudiants sont également invités à participer aux Commissions créées pour réviser ou évaluer les programmes. Les étudiants peuvent être invités au sein des Conseils de Département, mais ils n'y siègent pas en tant que représentants effectifs.

▶ Les postes dans les différentes instances ne sont toutefois pas toujours occupés par les représentants des étudiants par manque de candidats ou d'indisponibilité. Il sera proposé d'identifier avec eux des pistes pour valoriser l'implication des étudiants dans ces organes.

Dimension 1.3. : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

1.3.1 Processus d'élaboration, de pilotage et de révision

INITIER UNE RÉVISION DES PROGRAMMES.

A la FPLSE, la révision des programmes peut être initiée à la demande des représentants des étudiants, d'un Conseil de Département, d'un Conseil des Études ou du Conseil de Faculté. Les organes qui interviennent dans le processus d'élaboration, de pilotage et de révision des programmes sont ces différents Conseils et, selon les besoins, les groupes de travail mandatés par le Conseil de Faculté (Annexe 8).

Chaque année, les Conseils de Départements sont invités à revoir les programmes de cours et à communiquer les propositions de changements aux Conseils des Études qui assurent la coordination des programmes. Les révisions ou réformes des programmes sont ensuite présentées pour approbation lors d'un Conseil de Faculté.

Néanmoins, indépendamment de la révision annuelle des programmes, divers éléments peuvent provoquer un changement dans un programme : l'élaboration du Plan Stratégique de la FPLSE (2013-2017, Annexe 9), la mise en place d'un nouveau Décret au niveau de l'enseignement supérieur (Décret « Paysage » dès 2013-2014, Critère 2), la mise à la retraite d'un enseignant, la réorientation du programme vers des finalités plus adaptées aux demandes sociétales (Critère 2), les résultats d'une enquête auprès des étudiants/diplômés/maitres de stage (Critère 3), une évaluation interne (2012-2013, Annexes 10 et 11) ou une évaluation externe.

CONSEILLÈRE AUX ÉTUDES.

Depuis 2011-2012, la FPLSE a engagé une logisticienne « Conseillère aux études » qui assure trois missions principales : assurer les diverses tâches liées aux Conseils des Études, participer à la réflexion et à la mise en place des changements de programme, promouvoir les innovations pédagogiques et assurer un rôle d'interface et de diffusion des informations entre les Conseils des Études et les représentants des étudiants.

▶ Si ces missions semblent précises, l'évaluation de la charge de travail que représentent ces tâches conduira certainement à la nécessité de redéfinir les actions de la Conseillère aux études.

IFRES : JOURNÉES D'ÉCHANGES ET PROJETS INNOVANTS.

En créant l'**I**nstitut de **F**ormation et de **R**echerche en **E**nseignement **S**upérieur (IFRES, www.ifres.ulg.ac.be), l'ULg accompagne la professionnalisation de ses encadrants et affirme son souci de qualité en pédagogie universitaire.

Parmi les activités qu'il propose, l'IFRES organise des journées d'échanges qui peuvent être source de réflexion et de révision des programmes. Voici quelques thématiques précédemment proposées : Les pratiques d'évaluation des enseignants (2008), Faut-il former spécifiquement aux habiletés relationnelles (2012), Mon enseignement je l'évalue il évolue (2013), Rien n'est plus pratique qu'une bonne théorie (2014).

L'IFRES finance également, sur appel, des projets pédagogiques innovants au sein des Facultés. A travers un projet « Compétences » mis en œuvre par l'IFRES dès 2008-2009, l'ULg a ainsi lancé un

programme interne de financement et d'accompagnement des enseignants pour l'opérationnalisation de formations orientées vers le développement de compétences chez leurs étudiants. Pour la FPLSE, ce sont les équipes de Psychologie Clinique et de Logopédie qui se sont investies dans ce projet (Poumay*, 2012). Par la suite, en 2012-2014, la FPLSE a obtenu un financement IFRES « Ancrage facultaire » pour développer une gestion *transversale* des stages du Master (Annexe 12).

▶ L'implication de la FPLSE dans des projets transversaux, qui impliquent plusieurs filières de la Faculté, est à renforcer. Il existe toutefois de nombreuses incertitudes quant à la poursuite du financement de tels projets par l'IFRES.

1.3.2 Evaluation des enseignements et du programme

D'UNE ÉVALUATION FACULTAIRE VERS UNE ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE.

Depuis 2007, la FPLSE n'a plus organisé d'évaluations pédagogiques car l'Institution a mis en place une nouvelle méthode d'évaluation dite « Evalens » (www.ulg.ac.be/cms/c_5034155/fr/accueil-evalens). L'ambition est d'améliorer mais aussi d'amplifier le dispositif d'évaluation des enseignements. L'enseignant aura notamment l'opportunité d'ajouter des demandes, spécifiques à son enseignement, aux questionnaires soumis aux étudiants. Les sources d'information mobilisées se sont par ailleurs enrichies avec notamment l'analyse du projet pédagogique et de la qualité des engagements pédagogiques, ainsi qu'un questionnaire auprès de l'enseignant. L'évaluation Evalens a une visée formative en fournissant des informations susceptibles de permettre aux enseignants d'améliorer leurs méthodes d'enseignement. Elle fournit également des informations sur la qualité des enseignements donnés par un enseignant postulant à une charge de cours ou sollicitant une nomination ou une promotion.

▶ A ce jour, la Faculté attend le lancement institutionnel (prévu en juin 2015) de la procédure d'évaluation Evalens pour relancer les évaluations pédagogiques systématiques.

▶ De nombreux enseignants de la FPLSE continuent à demander également des feedbacks auprès de leurs étudiants, indépendamment des évaluations existantes.

SMAQ ET ÉVALUATION INTERNE.

L'ULg, via le SMAQ, procède à une autoévaluation interne des filières d'études tous les cinq ans, soit entre deux évaluations AEQES, soit à tout autre moment dans l'hypothèse où une filière d'études le souhaiterait. Le rapport d'autoévaluation est accompagné d'un Plan d'Action. A la fin d'une autoévaluation et une fois le rapport des experts remis, les propositions de remaniement, réformes et suggestions liées au programme sont prises en charge par la Faculté. La FPLSE a réalisé une évaluation interne en 2012 (Annexes 10 et 11) qui a entrainé des ajustements de ses programmes pour en améliorer la cohérence (Critère 3)

Dimension 1.4 : Information et communication interne

1.4.1 Au niveau de l'Université de Liège

Le service Presse et Communication (www.ulg.ac.be/cms/a_16308/fr/presse-et-communication) édite la revue *Le 15e Jour du Mois* et la *Newsletter* électronique mensuelle de l'ULg. Ces documents permettent d'informer la communauté universitaire des projets menés au sein de l'Institution.

Développé par le **Se**rvice **G**énéral d'**I**nformatique (SEGI, www.ulg.ac.be/cms/c_22658/fr/service-general-dinformatique), *myULg* est un portail d'information, de communication et de gestion s'adressant à l'ensemble de la communauté universitaire. La partie pour les étudiants les accompagne de l'inscription au diplôme via la gestion de leur dossier administratif et l'accès aux ressources en lignes, aux actualités et aux évènements de l'agenda. La partie pour le personnel propose (a) une rubrique avec les actualités destinées au personnel et les évènements d'agenda, (b) une rubrique avec la publication d'éléments vers le portail des étudiants et l'envoi de courriels internes ciblés sur une catégorie de membres (étudiants, personnel scientifique, …), (c) et une rubrique avec des outils de gestion personnelle, facultaire (cursus individuels des étudiants, évaluations, délibérations, diplômes) et académique (engagements pédagogiques, encodage des notes, demandes de séjour Erasmus).

Lors de son inscription, chaque étudiant reçoit la brochure « *Etudiant à l'ULg* » (Annexe 13). Mise à jour annuellement, elle comporte diverses informations sur le fonctionnement de l'Université, les personnes de contact, les services, les encadrants, les aides utiles en cours d'études, le règlement des examens, la culture et le sport.

1.4.2 Au niveau de la FPLSE et des programmes évalués

Au-delà des documents généraux sur les études à l'ULg, l'étudiant fraichement inscrit reçoit également de nombreuses informations sur l'organisation de la FPLSE à travers une brochure (www.fapse.ulg.ac.be/cms/c_267212/vade-mecum) et une séance d'accueil organisée en début d'année académique. En cours d'année, des séances d'information sont également proposées aux étudiants sur le passage Bachelier-Master, le choix des finalités, les changements liés à une nouvelle règlementation de l'enseignement supérieur. Finalement, le site internet de la FPLSE (www.fapse.ulg.ac.be) contribue à la communication interne entre le personnel et les étudiants de la Faculté. On y retrouve notamment les horaires de cours ainsi que les règlements généraux et facultaires qui cadrent les programmes (www.fapse.ulg.ac.be/cms/c_253004/fr/reglements).

MIDIS PÉDAGOGIQUES.

La variété des dispositifs pédagogiques proposés à la FPLSE est présentée dans le Critère 3. Les enquêtes menées auprès des enseignants dans le cadre de l'évaluation interne de la FPLSE (2012) ont toutefois révélé que très peu avaient connaissance des démarches pédagogiques mises en place par leurs collègues. Dès lors, depuis 2013-2014, le Conseil des Études Général organise des « Midis Pédagogiques » durant lesquels des enseignants de la Faculté viennent présenter les initiatives pédagogiques qu'ils ont mises en place dans leur enseignement (Annexe 7, p.31).

▶ Si la première année de fonctionnement a attiré de nombreux enseignants, la participation des encadrants à ces séances a tendance à diminuer. Il serait intéressant d'identifier comment mobiliser les enseignants et les assistants pour poursuivre les échanges de pratiques, au sein de cette structure ou par un autre biais.

BUREAU DES ÉTUDIANTS.

Créé en 2013, le **B**ureau des **É**tudiants de la FPLSE (BEPSY, www.fapse.ulg.ac.be/cms/c_1060515/fr/representation-etudiante) se réunit une fois par mois en invitant les délégués, les représentants des étudiants, la Conseillère aux études ainsi que toute autre personne désireuse de s'y joindre. Leurs missions principales sont : discuter les points qui concernent les étudiants et qui sont traités aux Conseils des Études et au Conseil de Faculté, mener des projets identifiés comme importants pour les étudiants, relayer et tenter de trouver des solutions aux problèmes rencontrés tout au long de l'année par les étudiants. Le BEPSY travaille actuellement sur les projets suivants : réflexion sur la modalité de vote en Conseil de Faculté qui se fait pour le moment à main levée, valorisation du statut de représentant et de délégué à travers des formations sur la gestion du temps et la prise de parole en public, numérisation des supports de cours, accès à la gratuité des syllabus (version papier) pour tous les étudiants boursiers.

▶ Comme l'évoquent les représentants des étudiants, il est souvent difficile de motiver des étudiants à s'investir dans le Bureau. Afin d'attirer plus facilement de nouveaux représentants, le BEPSY a élaboré un fascicule de présentation en 2014-2015.

CERCLE DES ÉTUDIANTS.

Le **C**ercle des **É**tudiants en **P**sychologie, **S**ciences de l'**É**ducation et **L**ogopédie (CEPSEL, www.cepsel.be) se compose notamment d'un groupe *Infrastructure* qui relaie les informations aux étudiants et maintient à jour les ressources mises à leur disposition.

PROCÉDURES POUR LES DEMANDES DES ÉTUDIANTS

Le Conseil des Études Général a déterminé une procédure pour les étudiants qui rencontrent un problème, de manière à les diriger le plus efficacement vers l'interlocuteur adéquat. Cette procédure est revue chaque année (Annexe 7, p.36). Les demandes visées par cette procédure concernent les problèmes d'horaire entre un étudiant et un professeur, les problèmes de contenu d'un cours ou d'un stage entre un étudiant et un professeur, les problèmes d'évaluation et/ou d'aménagement du programme d'un étudiant, ou les problèmes de surcharge de travail évoquée par plusieurs étudiants.

▶ Si cette procédure est reprise dans le rapport d'activités du Conseil des Études Général, elle ne semble pas connue de tous les représentants des étudiants. Une meilleure communication sur ce dispositif devrait être réfléchie.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de ses programmes

Nos programmes s'inscrivent dans un cadre légal. Les étudiants et enseignants, les chercheurs et doctorants, les diplômés et professionnels, et les membres de la Clinique universitaire participent à nos programmes et les font évoluer. Nos programmes tentent de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des étudiants et de faire preuve d'un ancrage local et régional. Une communication vers l'extérieur est également assurée par différents canaux (Figure 3).

Figure 3. Représentation schématique du Critère 2

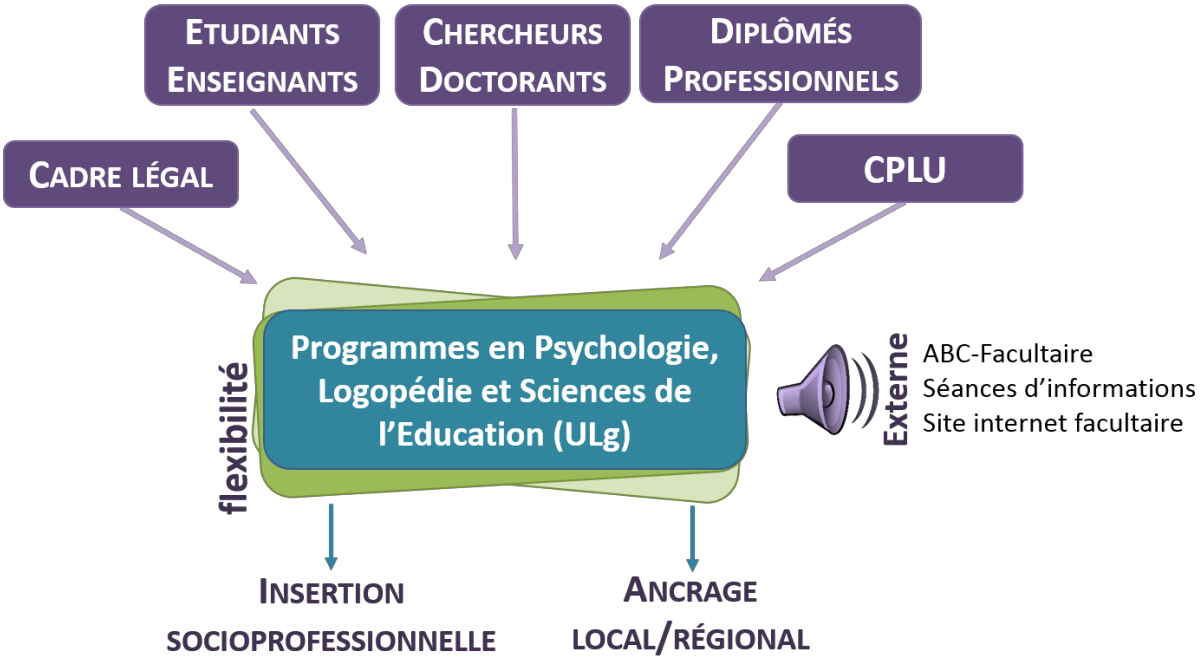

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence des programmes

2.1.1 Exposé des spécificités du cadre légal des programmes

Les programmes d'études organisés par la FPLSE répondent aux exigences légales reprises au Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur et favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (**Décret dit « Bologne »,** Annexe 14). La distinction entre l'Orientation Générale (OG) et l'Orientation Logopédie (OL) du Bachelier est également définie par ce Décret. L'orientation doit comprendre un ensemble d'activités d'apprentissage qui représentent entre 60 et 120 crédits spécifiques (pour la FPLSE, 64 crédits spécifiques aux orientations du Bachelier en 2013-2014). Les Masters doivent proposer quant à eux des finalités (didactiques, approfondies et/ou spécialisées) qui comprennent minimum 30 crédits spécifiques d'activités d'apprentissage.

Notons toutefois que le Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études en Belgique (**Décret dit « Paysage »,** Annexe 15) entraine la suppression quasi-totale du décret du 31 mars 2004. Afin de respecter ce nouveau Décret, deux Commissions (Bachelier OG et Bachelier OL, Annexe 8) ont travaillé pendant l'année académique 2013-2014 à la modification du programme de la 1re année du Bachelier qui a basculé dans le système « Paysage » en 2014-2015. Les autres années d'études ne seront visées par ce changement de programme qu'à partir de 2015-2016.

Des dispositions légales supplémentaires et spécifiques à la filière Psychologie et à la filière Logopédie sont également d'application et cadrent les programmes proposés.

EN PSYCHOLOGIE.

Le Bachelier OG s'inscrit dans le cadre de la *Loi protégeant le titre de Psychologue* (8 novembre 1993). Celle-ci impose d'être titulaire d'un diplôme de Licence en Psychologie (équivalent au diplôme de Master, soit cinq années d'études) délivré par une université belge pour pouvoir porter le titre de Psychologue. Au niveau européen, il existe également la certification *Europsy* (www.europsy-efpa.eu) qui a pour but de promouvoir la qualité de la profession des Psychologues à travers une harmonisation européenne de leurs qualifications. Elle a notamment des implications pour les universités qui délivrent la formation initiale. En effet, les exigences de qualification sont les suivantes : suivre un cursus universitaire de cinq ans qui aborde une série de contenus spécifiques et participer à une sixième année de pratique supervisée. Depuis le 4 avril 2014, la *Loi réglementant les professions des soins de santé mentale* (Annexe 16), dont la profession de Psychologue Clinicien et de Psychothérapeute, est d'application et impose également certaines contraintes pour la formation initiale.

En 2013-2014, la FPLSE a constitué une Commission (Certificat d'Université, Annexe 8) pour réfléchir et compléter le programme de Psychologie afin de respecter les contraintes imposées par la nouvelle réglementation belge d'avril 2014 et la certification *Europsy*, notamment l'année supplémentaire de pratique supervisée. Cette Commission a proposé de créer d'une part, un Certificat d'Université en Psychologie Clinique (de base, principalement axé sur des cours) et d'autre part, un Certificat d'Université d'approfondissement en Psychologie Clinique (principalement axé sur des pratiques supervisées).

▶ Les Certificats d'Université en Psychologie Clinique (à orientation Neuropsychologie et à orientation Psychopathologie) ont été mis en place en 2014-2015, celui d'approfondissement en Psychologie Clinique sera mis en place à partir de 2015-2016.

EN LOGOPÉDIE.

Le programme respecte *l'Arrêté Royal relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession de Logopède* (20 octobre 1994, Annexe 17). Celui-ci impose les thématiques théoriques et pratiques minimales à aborder lors de la formation, le nombre d'heures de stage à prester (minimum 600 heures) et la réalisation d'un travail de fin d'études.

Depuis le 16 juin 2006, dans un souci de protection de la santé publique et pour diverses raisons économiques, un Décret (Annexe 18) limite le nombre d'étudiants non-résidents en Belgique et

qui souhaitent s'inscrire dans certaines études de 1er cycle dont le Bachelier OL. Le nombre d'étudiants non-résidents admis est limité à 30% du nombre total d'étudiants, résidents et non-résidents, qui se sont inscrits pour la première fois dans le cursus l'année académique précédente. L'étudiant non-résident fait l'objet d'une procédure d'inscription particulière. Il doit se présenter personnellement auprès de l'institution de son choix et y déposer un dossier de demande d'inscription. L'ordre de priorité des inscriptions se fait par tirage au sort si le quota maximal de demandes d'inscription est dépassé.

Notons qu'il existe un accord interuniversitaire entre les titulaires du cours *Maitrise de la langue française* proposé dans le Bachelier OL de l'Université Catholique de Louvain, l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Liège. Selon cet accord, la réussite du cours est indispensable pour l'obtention du diplôme de Bachelier. En 2013-2014, le Conseil des Études en Logopédie a également décidé d'ajouter le cours *Maitrise de la langue française* au programme des étudiants passerelles ayant obtenu préalablement un diplôme dans le domaine des Sciences Psychologiques. L'accord se base sur les recommandations du Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes et Logopèdes de l'Union Européenne (www.cplol.eu) : « *Pour être compétent dans tous les aspects primordiaux de ce travail, l'orthophoniste doit réellement maitriser la langue locale et avoir un niveau d'expertise concernant les aspects complexes et techniques du traitement du langage, une connaissance de sa complexité et de son usage, qui vont bien au-delà de ce qui peut être attendu d'autres professionnels* ».

En Belgique, le titre professionnel de logopède peut être obtenu suite à la réalisation d'un Bachelier en Logopédie (organisé dans les Hautes Ecoles) ou d'un Master en Logopédie (organisé dans les Universités). Néanmoins, une formation universitaire en Logopédie suit les recommandations nord-américaines et européennes (Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes et Logopèdes de l'Union Européenne ; Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec, www.ooaq.qc.ca). En outre, former de futurs professionnels à une pratique réflexive et flexible constitue un des enjeux fondamentaux de la formation universitaire en Logopédie (Schelstraete et Maillart*, 2012). Dans cette optique, le Master en Logopédie à la FPLSE tente de préparer les étudiants à des démarches d'analyse, de recherche et de critique de ses propres actes logopédiques, justifiant ainsi la pertinence de notre programme.

2.1.2 Prise en compte des besoins et attentes des parties prenantes

Les parties prenantes des programmes de la FPLSE sont les étudiants et enseignants, les chercheurs et doctorants, les jeunes diplômés et professionnels extérieurs partenaires, ainsi que les membres de la Clinique Psychologique et Logopédique Universitaire (CPLU).

ÉTUDIANTS.

Pour rappel, les Conseils des Études se composent d'enseignants, de représentants des étudiants et du personnel scientifique. Ces conseils se réunissent une fois par mois et les étudiants peuvent y exprimer leurs avis et influer, par ce biais, sur le contenu des programmes. Un point « *Question des étudiants* » est systématiquement porté à l'ordre du jour des Conseils. A titre d'illustration, le Conseil des Études Général a notamment géré un problème organisationnel (Annexe 7, p.29) lié aux stages du Master en Sciences Psychologiques soulevé par les étudiants. Au niveau du Conseil

des Études en Logopédie, ce sont les étudiants qui ont notamment suggéré d'intégrer un cours de Langue des Signes au sein du Master.

En 2013-2014, des mesures supplémentaires ont été menées afin de prendre en compte les besoins des étudiants. Par exemple, avec l'ouverture du Master en Sciences de l'Éducation en horaire décalé, le Département Éducation et Formation a souhaité (a) mieux connaitre ce nouveau public d'adultes enseignants en reprise de formation, (b) identifier les éventuelles difficultés dans la mise en œuvre du nouveau programme, (c) trouver des solutions de régulation et (d) intégrer les besoins de ce nouveau public à ceux des étudiants venant du Bachelier ou de l'année préparatoire. Un processus d'évaluation a été initié et plusieurs actions ont été mises en œuvre. Par exemple, une tension était palpable entre les étudiants issus de l'année préparatoire (plus jeunes et contraints de passer par cette année préparatoire) et les étudiants entrés directement dans le Master via la Valorisation des Acquis de l'Expérience (Point 2.1.4). La réalisation de focus-group, en donnant la parole à tous les étudiants, a permis d'apaiser cette tension.

▶ En 2014-2015, le Département Éducation et Formation a réalisé une enquête auprès des étudiants pour connaitre le profil des nouveaux entrants et leurs motivations à entreprendre le Master en Sciences de l'Éducation.

▶ Pendant cette même année 2014-2015, une étude exploratoire a été dirigée par l'unité d'Ergonomie Cognitive et Intervention au travail afin de recueillir les besoins des nouveaux étudiants de la FPLSE en termes d'information disponible sur le site internet facultaire. Les résultats de cette étude pourront être utilisés pour adapter notre communication (Dimension 2.2).

ENSEIGNANTS.
Comme évoqué précédemment (Critère 1), les Conseils des Études, les évaluations internes et externes, les réformes des programmes suite aux changements législatifs, les Journées « Mise au vert » organisées par le Doyen et les réunions initiées par les Départements sont autant d'occasions pour les enseignants de manifester leurs attentes ou leurs besoins vis-à-vis des programmes de formation.

CHERCHEURS & DOCTORANTS.
Les stages de recherche, le *Projet* en 3e année du Bachelier et le *Mémoire* permettent idéalement de rencontrer les besoins des chercheurs et doctorants tout en assurant un suivi de qualité aux étudiants. Dans cette perspective, les étudiants sont invités à collaborer avec des chercheurs et doctorants, travaillant au sein de la FPLSE, sur la réalisation de leurs travaux de recherche. Cependant, afin de ne pas restreindre les thématiques proposées aux seules recherches spécifiques et ponctuelles réalisées dans les unités de recherche, les étudiants peuvent également soumettre une thématique de recherche de leur choix : ils bénéficient alors d'un encadrement par des chercheurs et doctorants de la discipline.

JEUNES DIPLOMÉS.
La cellule RADIUS (Critère 1) de l'ULg mène chaque année des enquêtes de satisfaction des jeunes diplômés, par Faculté. Ces enquêtes proposent notamment les questions suivantes : *De manière générale, comment qualifiez-vous la formation que vous avez reçue ? Si c'était à refaire, choisiriez-*

vous la même formation à l'ULg ? Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre formation au niveau de l'adéquation par rapport aux réalités professionnelles ? Quelles sont les matières qui sont directement utiles dans l'exercice de votre profession ? Quelles sont les matières à approfondir ou à ajouter dans le cadre de la formation reçue ?

Ces rapports sont mis à la disposition du Doyen et, au sein de la FPLSE, ils sont principalement utilisés pour répondre aux évaluations imposées. Or, les jeunes diplômés, au contraire des étudiants, peuvent directement confronter le programme réalisé à leur pratique professionnelle quotidienne et nous aider ainsi à augmenter la pertinence de nos programmes.

Néanmoins, le nombre de répondants par année est souvent faible, particulièrement pour la filière Logopédie en raison du nombre élevé d'étudiants non-résidents (pour 2012-2013, le taux de réponse est de 31.1 % en Psychologie, 8.7 % en logopédie et 25.9 % en Sciences de l'Éducation). De plus, pour pouvoir véritablement exploiter les données de ces enquêtes, il est nécessaire d'obtenir des informations précises sur le public de répondants : la situation professionnelle dans laquelle ils se trouvent au moment de l'enquête peut par exemple influencer leurs réponses.

▶ Toutes filières confondues, le taux de réponse aux enquêtes RADIUS devrait être amélioré.

▶ A l'avenir, il serait également intéressant de réaliser annuellement une analyse des enquêtes de satisfaction au sein des Conseils des Études afin de réguler nos programmes. Préalablement, il est nécessaire d'interagir davantage avec la cellule RADIUS afin d'identifier les questions et les caractéristiques des répondants qui nous intéressent.

PROFESSIONNELS EXTÉRIEURS PARTENAIRES.

Les professionnels du terrain interviennent à plusieurs niveaux de la réalisation des programmes de la FPLSE. Ils occupent les fonctions de modèles dans le cours « *Approches des métiers du psychologue, du pédagogue et du logopède* » en 1re année du Bachelier OG et OL (Annexe 19). Mais ils exercent également les fonctions d'experts dans de nombreux autres cours, des séminaires d'accompagnement de stage et des dispositifs d'apprentissage par problème (Dimension 3.2). De plus, ils assurent le suivi des stages de Master et participent aux jurys des mémoires de fin d'étude. Cette implication des professionnels facilite les échanges avec les enseignants et permet d'augmenter la pertinence de nos programmes, mais nécessite un besoin de ressources humaines non négligeable.

Plus spécifiquement, les professionnels extérieurs / maitres de stage ont également été sollicités afin d'améliorer le déroulement et le contenu des stages de Master. En effet, dans le cadre d'un projet *Ancrage facultaire* financé par l'IFRES (Critère 1), une réflexion a été menée au sein de la FPLSE sur l'organisation des stages dans chaque filière, la préparation aux stages et les collaborations avec les maitres de stage. Dans ce contexte, une enquête en ligne a été envoyée en 2013-2014 à l'ensemble des maitres de stage de la FPLSE afin de récolter leur avis sur la pertinence de la formation.

▶ Au-delà de cette enquête ponctuelle, il serait intéressant d'augmenter et de systématiser la place des professionnels extérieurs dans les processus de révision de nos programmes via, par exemple, la constitution d'un organe consultatif comme cela existe au sein de HEC-Ecole de gestion de l'ULg (www.hec.ulg.ac.be/ecole-commerce-gouvernance). Notons toutefois qu'il est

difficile de garder des collaborations durables ou d'inciter de nouveaux professionnels extérieurs à collaborer car ceux-ci interviennent, la majorité du temps, de manière bénévole dans nos programmes.

MEMBRES DE LA CPLU.

L'ordre du jour du Conseil Facultaire comprend systématiquement un point relatif à la CPLU. Le Chef de la Clinique est régulièrement invité aux Conseils des Études selon les projets de collaboration en cours ou envisagés. Il est également impliqué dans plusieurs Commissions qui touchent aux programmes (Bachelier OG et OL, Certificat d'Université). Finalement, il est titulaire d'un cours du programme en 3e année du Bachelier qui porte sur l'entretien, l'évaluation et l'observation.

DES PUBLICS AUX BESOINS SPÉCIFIQUES ET LES RÉPONSES DE LA FPLSE.

1er BACHELIER : Comment articuler attentes - programme - réalité professionnelle. En 2013-2014, le cours « *Approches des métiers du psychologue, du pédagogue et du logopède* » a été organisé pour la première fois en 1re année du Bachelier OG et OL. Ce cours permet de répondre à une série de constats dressés notamment dans le cadre de l'évaluation interne de la FPLSE (2012) : (1) les étudiants qui entament un cursus à la FPLSE ont souvent une représentation partielle et/ou erronée des réalités professionnelles auxquelles leurs études les destinent ; (2) le contact avec les réalités professionnelles (le terrain) arrive trop tardivement dans le cursus selon les étudiants ; (3) les liens entre les cours et les orientations/activités professionnelles ne sont pas toujours évidents pour les étudiants ; (4) le nombre important d'étudiants en 1re année du Bachelier limite les contacts.

Ce cours mobilise de nombreux acteurs au sein et en-dehors de la Faculté, reconnus dans leur pratique et représentant divers courants et/ou domaines d'activité des professions de psychologue, pédagogue et logopède. Ce cours offre aux étudiants la possibilité de découvrir un éventail de réalités professionnelles ; d'initier une réflexion sur des liens entre les cours et la future pratique professionnelle ; et de rencontrer, créer du lien et travailler avec d'autres étudiants de 1re année du Bachelier.

▶ Une évaluation du cours par les étudiants suite à la 1re année de fonctionnement a permis de faire évoluer et d'améliorer le cours (Annexe 19). Par ailleurs, ce cours a été poursuivi en 2e année du Bachelier (depuis 2014-2015) et sera poursuivi en 3e année du Bachelier (dès 2015-2016) (Critère 3).

▶ En 2014-2015, dans le cadre des Midis Pédagogiques de la FPLSE (Critère 1), une enseignante du Bachelier en Sciences Bio-ingénieur a présenté le dispositif proposé à leurs étudiants en 1re année afin de les conforter dans leur choix de filière et de leur montrer la nécessité de cours annexes pour leur future profession. Cette rencontre a permis un échange des pratiques et de nouvelles pistes pédagogiques à explorer pour notre cours.

ETUDIANTS PROFESSIONNELS EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION : Horaire décalé. En 2012-2013, la réforme du Master en Sciences de l'Éducation s'est notamment portée sur les dispositifs, les méthodes d'enseignement proposés et l'aménagement des horaires. L'objectif du Département

Éducation et Formation est ainsi de proposer un programme qui puisse être suivi par des personnes occupées par une activité professionnelle mais qui désirent poursuivre une formation. Le Département souhaite de la sorte répondre aux nombreuses demandes, notamment des enseignants ou des diplômés des Hautes Écoles.

▶ Cette nouvelle offre de Master en horaire décalé a attiré un nombre important d'étudiants : en 2012-2013, 36 étudiants et en 2013-2014, 168 étudiants, ce qui a inévitablement des conséquences organisationnelles et pédagogiques. Une évaluation après une première année de fonctionnement devrait permettre d'identifier les éventuelles zones d'inconfort (tant du point de vue des étudiants que des enseignants) et de réguler le fonctionnement de ce Master.

▶ Par ailleurs, les représentants des étudiants souhaiteraient s'assurer qu'une activité professionnelle peut être réellement maintenue pendant la réalisation du Master.

LOGOPEDIE ET ANNÉE PRÉPARATOIRE : Spécificité des parcours. La filière Logopédie accueille, en Master, de nombreux étudiants qui possèdent un diplôme différent du Bachelier OL et qui réalisent par conséquent une année préparatoire avant d'intégrer le Master en Logopédie. En 2013-2014, comme pour les années précédentes, le contenu de l'année préparatoire a été adapté selon les spécificités du diplôme précédemment obtenu par l'étudiant : ainsi les étudiants diplômés en Psychologie suivent plutôt des cours en Logopédie alors que les étudiants diplômés en Sciences du langage suivent plutôt des cours en Psychologie. Par ailleurs, les étudiants titulaires d'un diplôme de Bachelier en Logopédie sont dispensés, lors de la 1e année du Master, du stage qui est remplacé par des cours méthodologiques qui apparaissent plus pertinents au regard de leur formation de Bachelier en Haute Ecole.

2.1.3 Articulation des programmes avec la recherche, les milieux socioprofessionnels et les besoins locaux

2.1.3.1 Programme & recherche

Il est évident que la spécificité d'une formation universitaire est l'assise théorique des matières enseignées et le lien entre les contenus des cours et les recherches menées dans les unités.

A la FPLSE, **chaque enseignant** étant engagé dans des recherches (thématiques disponibles sur le site internet facultaire), la mise à jour de ses cours selon les avancées de la littérature en est facilitée. Des séminaires pour la présentation et la discussion des travaux scientifiques sont organisés notamment par l'unité de Valorisation des Ressources Humaines et le Département Psychologie : Cognition et Comportement. Ces séminaires sont ouverts aux membres de la FPLSE et aux extérieurs.

▶ Il serait toutefois intéressant, comme le suggèrent les représentants des étudiants, d'augmenter et de systématiser la présentation des recherches menées par les enseignants au sein de leurs cours. Cette intégration permettrait d'illustrer davantage les liens entre la théorie et la recherche et de donner du sens à des notions théoriques, surtout lors du Bachelier.

Chez les étudiants, la transmission du contenu et des apports de ces recherches se fait dans les matières enseignées mais aussi à travers les lectures, les recherches documentaires et les

présentations d'articles demandés dans des cours (Annexe 20), et par la réalisation du *Mémoire* ou du *Projet* réalisé en 3e année du Bachelier. Pour celui-ci, les étudiants sont répartis dans environ 40 projets différents et ont l'occasion de participer à des recherches menées dans les unités, de faire de l'observation, ou de mener sur le terrain un travail plus clinique en lien avec un modèle théorique développé dans une unité. Plusieurs travaux pratiques liés à des cours de la FPLSE (Annexe 20) conduisent également les étudiants à appliquer des protocoles qui s'inscrivent dans les recherches en cours de l'enseignant ou de son équipe. Par ailleurs, les étudiants sont invités aux cycles de séminaires organisés par les enseignants et chercheurs, aux présentations de recherche des professeurs visiteurs ainsi qu'aux défenses des thèses (Annexe 21). Finalement, les étudiants du Master ont également la possibilité de réaliser un stage de recherche dans certaines unités de la FPLSE ou un stage de recherche clinique à la CPLU.

▶ La Faculté des Sciences de l'ULg organise une veille scientifique et de brefs articles sur l'actualité environnementale et des liens vers des documents scientifiques sont mis en ligne. Bien qu'ouverte à tous, cette page internet est surtout destinée aux étudiants comme source d'idées de thématiques pour les travaux à réaliser dans le cadre des cours universitaires. De plus, il s'agit d'une façon dynamique de (re)donner aux étudiants le goût de la recherche et d'inciter les anciens étudiants à se tenir informés sur l'actualité du domaine. Il serait intéressant d'évaluer la pertinence d'un tel dispositif au sein de la FPLSE.

2.1.3.2 Programme & insertion dans les milieux socioprofessionnels

FINALITÉS.

Les débouchés par filière sont présentés sur le site internet facultaire et dans la brochure « *ABC – FPLSE* ». Les finalités ont été calquées sur ces débouchés potentiels afin de favoriser l'adéquation entre nos programmes et les besoins des milieux professionnels. Par ailleurs, le principe même des finalités répond à l'un des besoins du terrain, la nécessité de se spécialiser et de développer des compétences particulières (pédagogiques dans la finalité didactique, scientifiques dans la finalité approfondie, thématiques dans les finalités spécialisées).

Dans le nouveau programme du Master en **Sciences de l'Éducation** proposé en horaire décalé (2013-2014), les finalités spécialisées ont été pensées en termes de métiers, en particulier pour la finalité Enseignement. En effet, la majorité des étudiants du Master entament la formation avec une VAE (Point 2.1.4.2) et les nouvelles compétences qu'ils viennent chercher débouchent le plus souvent soit sur la poursuite de leur activité comme enseignant dans le fondamental ou le secondaire (une valorisation barémique leur est ainsi acquise) soit sur une orientation vers l'enseignement supérieur (professeur en Haute école pédagogique). Les deux finalités Enseignement sont calquées sur ces deux principaux projets professionnels. C'est pourquoi, en l'absence d'une mastérisation de la formation initiale des enseignants, à l'agenda depuis de nombreuses années, mais toujours différée, le Master en Sciences de l'Éducation joue de facto un rôle de substitut à la mastérisation, ou de formation continue de très haut niveau.

Depuis 2008-2009, le Master en **Logopédie** propose également plusieurs finalités spécialisées (autour de l'aphasie et la dyslexie, de la voix, du handicap et de la surdité). Il s'agit d'une démarche unique dans le paysage belge francophone de la formation universitaire en Logopédie. Depuis

leurs créations, ces finalités évoluent selon les besoins du terrain et en 2012-2013, une réflexion a été initiée autour de la pertinence de la finalité spécialisée dite « Surdité ».

▶ Quelle que soit la filière, il serait intéressant d'interroger les anciens étudiants sur la pertinence des finalités proposées à la FPLSE. Dans les enquêtes de satisfaction proposées par RADIUS, nous pourrions par exemple inclure la réalisation d'une finalité particulière comme choix de réponse pour la question « *Parmi les éléments suivants, le(s)quel(s) a/ont été déterminant(s) pour obtenir cet emploi … »*.

▶ Dans cette même logique, en 2014-2015, la Commission Master OL (Annexe 8) a mené une enquête auprès des diplômés des cinq dernières années afin d'évaluer la qualité et la pertinence pour leur insertion socioprofessionnelle des finalités proposées dans le Master en Logopédie.

MASTERS ADDITIONNELS ET FORMATION CONTINUE.

L'évolution du contexte socio-économique et les nouvelles exigences du marché encouragent fortement les diplômés à parfaire leur formation. Dans ce sens, la FPLSE permet la réalisation de Masters additionnels et autorise ainsi les étudiants qui le souhaitent à poursuivre leur formation en s'inscrivant dans une autre finalité du Master pour lequel ils ont été diplômés. Mais, en **Psychologie**, l'accès au Master additionnel ne peut pas être proposé aux étudiants diplômés de la finalité spécialisée en Psychologie Clinique qui souhaitaient s'orienter vers une autre filière de la Psychologie Clinique que celle qu'ils avaient suivie. En effet, le Décret « Bologne » ne permet pas aux étudiants de se réinscrire au même grade académique. En 2013-2014, la Commission Certificat d'Université a pris en compte cette limite, par la création d'un Certificat d'Université en Psychologie Clinique (Point 2.1.1).

La FPLSE propose également des Masters Complémentaires et Certificats d'Université (inter)facultaires ou interuniversitaires (www.fapse.ulg.ac.be/cms/c_253039/fr/formation-continue).

2.1.3.3 Programme & ancrage local/régional

Les étudiants sont amenés à réaliser un volume horaire conséquent d'heures de stage sur le terrain. Ces stages constituent des occasions privilégiées d'assurer un ancrage entre la FPLSE, les étudiants et les employeurs locaux. Plusieurs *Projets* et *Mémoires* d'étudiants sont également reliés à des projets menés par les enseignants de la FPLSE avec des acteurs régionaux (comme l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation). Des visites d'entreprises ou d'autres milieux socioprofessionnels avec les étudiants en 3e année du Bachelier sont aussi organisées.

▶ En 2014-2015, via le cours « *Approches des métiers du psychologue, du pédagogue et du logopède* », cet ancrage sociétal a été systématisé pour l'ensemble des étudiants en 2e année du Bachelier OG et OL.

La FPLSE (via les unités, les Départements, la CPLU, le Centre Violence et Traumatisme – VITRA www.vitra.ulg.ac.be) organise des conférences, séminaires, colloques et formations continues avec des acteurs locaux et régionaux. Ces activités, sont ouvertes aux professionnels ou au grand public et témoignent également d'une volonté d'ancrage sociétal (Annexe 21).

Par la journée de Recherche-Clinique proposée pour la première fois le 4 octobre 2014, la CPLU joue le rôle d'interface entre les professionnels du terrain et les membres de la FPLSE. En plus des conférences et des ateliers proposés, plusieurs étudiants fraichement diplômés ont été invités à présenter leur *Mémoire* sous format poster afin de contribuer à cette articulation entre programme – recherche – société.

Finalement, certains enseignants participent avec leurs étudiants à des prix régionaux pour des travaux réalisés dans le cadre des programmes de la FPLSE (par exemple, Prix de l'Association des Dirigeants du Personnel Section Liégeoise, Prix du Centre Régional d'Études pour l'Amélioration des conditions de travail 2014, Talent Award Schelstraete et Delacourt Associate).

2.1.4 Flexibilité des parcours d'étudiants

2.1.4.1 Flexibilité au sein du programme

Durant le Bachelier, les étudiants peuvent changer d'orientation (Générale versus Logopédie). Néanmoins, au fur et à mesure des années du Bachelier, ce changement d'orientation s'accompagne d'un nombre croissant de cours spécifiques (64 en 2013-2014) à reprendre alourdissant ainsi le programme de l'étudiant (Annexes 1 et 2).

Durant le Bachelier OG (principalement en 3e année du Bachelier), une place relativement importante est accordée aux cours à option qui permettent aux étudiants de personnaliser leur formation. Des cours à option sont également proposés durant le Master en Sciences Psychologiques et en Sciences de l'Éducation. Par ailleurs, toujours en Master, les trois filières proposent aux étudiants de choisir une finalité ainsi que des modules en Psychologie et en Sciences de l'Éducation.

Enfin, les sujets du *Projet* en 3e année de Bachelier, du *Travail d'Initiation à la Recherche* en 1re année du Master et du *Mémoire* en 2e année du Master sont choisis par l'étudiant et illustrent à nouveau la flexibilité laissée à l'étudiant dans son programme de formation.

▶ La mise en application du Décret « Paysage » à partir de 2014-2015 augmente la flexibilité du programme au niveau de l'évolution temporelle des cours (par exemple, certains cours peuvent être suivis par l'étudiant en 2e ou en 3e année du Bachelier).

▶ En 2014-2015, à la demande des représentants des étudiants, les enseignants du Master en Logopédie ont également réfléchi à l'implémentation de plusieurs cours à option en 2e année du Master dès 2015-2016.

2.1.4.2 Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)

La Cellule Formation continue de l'ULg (www.ulg.ac.be/cms/c_271825/fr/cellule-formation-continue-direction-generale-a-l-enseignement-et-a-la-formation) a en charge la thématique liée à la Valorisation des Acquis de l'Expérience. La VAE est une procédure d'admission aux études universitaires qui permet à une personne sur base de son expérience de demander directement l'admission à un Master ou une formation non diplômante (Certificat) et/ou d'obtenir des dispenses. Elle s'adresse à toute personne pouvant faire la preuve de cinq années au moins d'expérience professionnelle ou personnelle pertinente, c'est-à-dire en lien avec le programme

visé. Les candidats doivent présenter un dossier qui sera examiné par la Commission Consultative d'admission de la Faculté (Annexe 8). Les profils des candidats étant très variables, les admissions et programmes proposés se font au cas par cas. En 2013-2014, les étudiants inscrits sur base d'un titre d'accès VAE sont au nombre de 0 pour la filière Psychologie, 1 pour la filière Logopédie et 140 pour la filière Sciences de l'Éducation.

En ce qui concerne la Logopédie, la Commission Consultative a toutefois une politique d'accès à la VAE plus restrictive en comparaison avec l'Université Catholique de Louvain et l'Université Libre de Bruxelles. Par conséquent, certains candidats s'inscrivent dans ces universités qui leur proposent un programme plus souple et attractif.

▶ Cette situation apparait regrettable et une réflexion autour d'une politique commune entre les universités pourrait être menée.

2.1.4.3 Poursuite/reprise d'études

Les demandes introduites par les candidats à une poursuite d'études tant au niveau du Bachelier que du Master font l'objet d'un dossier d'admission, dossier qui est examiné et analysé au niveau de la Commission Consultative d'admission de la Faculté (Annexe 8). S'il y a lieu, l'acceptation du dossier d'admission est complétée par l'élaboration d'un programme précis, élaboré en fonction du parcours antérieur de l'étudiant, par le Jury de l'année d'études (Annexe 8).

2.1.4.4 Dimension internationale

ÉTUDIANTS.

La FPLSE organise des séances d'information relative à la mobilité dès la 1re année du Bachelier même si cela ne constitue pas encore une préoccupation majeure de ces étudiants. En raison des exigences requises par les programmes du Master, notamment autour des stages, il est recommandé de réaliser cette expérience de mobilité lors de la 2e ou 3e année du Bachelier.

Pour la promotion diplômée en 2013-2014 (N = 175), seul un faible pourcentage d'étudiants a eu une expérience de mobilité internationale : 14% en Psychologie, 5.1% en Logopédie et 0% en Sciences de l'Éducation (source RADIUS). Pour cette dernière filière, les étudiants sont essentiellement des adultes en reprise d'études, généralement avec une charge de famille, rendant difficiles les séjours à l'étranger. Par ailleurs, selon une enquête réalisée auprès des étudiants de la FPLSE (2012, taux de réponse de 36 %), les étudiants qui ont déclaré ne pas vouloir partir ont principalement évoqué le manque d'opportunité et l'investissement financier que cela représente mais aussi, dans une moindre mesure, le manque d'intérêt, la trop grande similitude des programmes, la peur de perdre une année, le peu d'intérêt des destinations proposées et le manque de compétences en langue étrangère. Concernant ce manque de compétences en langue, une modification des programmes a été apportée en 2013-2014 : pour les cours d'anglais, de néerlandais et d'allemand, le nombre d'heures a été augmenté de 30 à 45 heures.

Les étudiants ont également la possibilité de participer à des activités d'enseignement au sein d'une université étrangère dans le cadre d'un voyage didactique si l'un des professeurs de nos cursus a prévu cette activité dans son cours. Cependant, peu de professeurs de la FPLSE organisent de tels voyages.

A côté des échanges de type Erasmus et des voyages didactiques, la possibilité d'un stage à l'étranger constitue un autre vecteur de mobilité internationale pour les étudiants. Le nombre exact d'étudiants de la FPLSE ayant réalisé un stage à l'étranger n'est toutefois pas connu.

En retour, en 2013-2014, la FPLSE a accueilli 19 étudiants étrangers qui ont suivi une partie de leur cursus dans notre établissement. Deux étudiants originaires du Québec sont également venus réaliser l'un des stages de leur formation en Logopédie au sein de la CPLU.

▶ Si l'ULg encourage la mobilité internationale des étudiants, la question d'équivalence entre les programmes doit être résolue et l'offre des accords entre notre institution et les universités étrangères, notamment en Angleterre pour la Psychologie et au Québec pour la Logopédie, doit être élargie. De plus, un travail important doit être réalisé en amont pour préparer l'étudiant candidat, l'accompagner dans les démarches administratives, envisager avec lui comment aménager son programme et comment gérer son retour.

▶ Par ailleurs, si une place plus importante est déjà accordée dans les cours à des dossiers de lecture en anglais, il serait judicieux de proposer davantage de cours ou de conférences en anglais dans les programmes. L'objectif est de rendre les étudiants à l'aise avec la littérature scientifique, essentiellement disponible en anglais, pour l'exploiter dans leur pratique professionnelle et proposer des actes scientifiquement fondés et argumentés.

▶ Il serait finalement intéressant d'encourager les voyages didactiques en augmentant notamment l'information aux enseignants sur les possibilités de financement proposées par l'ULg.

ENSEIGNANTS.

De nombreuses missions d'enseignement sont assumées à l'étranger et ce de manière assez régulière. A titre d'illustration, en 2013-2014, 12 enseignants de la FPLSE ont donné des cours dans plusieurs universités étrangères. Par ailleurs, la FPLSE accueille chaque année plusieurs enseignants étrangers pour une mission d'enseignement Erasmus, une conférence ou une formation (Annexe 21). Néanmoins, le rayonnement international se fait davantage en matière de recherche que d'enseignement.

▶ Un nouvel équilibre pourrait être recherché au niveau de la mobilité enseignante si cela s'inscrit dans une politique institutionnelle. La mobilité enseignante constitue notamment une des pierres angulaires de la mobilité des étudiants car ces échanges assurent des liens étroits avec des partenaires étrangers et permettent d'évaluer la qualité de ces partenariats. Ceci étant, des priorités doivent être définies et l'investissement au niveau du propre fonctionnement de nos filières d'enseignement apparait essentiel.

CELLULE ERASMUS.

En 2011-2012, le Conseil de Faculté sur proposition du Conseil des Études Général a constitué une Cellule Erasmus (Annexe 8) chargée de plusieurs missions : (1) établir un état des lieux de la mobilité étudiante et enseignante au sens large (séjour, voyage didactique) ; (2) réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour faciliter la mobilité et accompagner les personnes (étudiants ou enseignants) désireuses de se déplacer ; (3) renforcer et personnaliser les accords existants entre

la FPLSE et d'autres universités. Depuis 2012-2013, les points relevant de la Cellule Erasmus sont directement discutés lors du Conseil de Faculté afin d'en augmenter la visibilité.

▶ La Cellule Erasmus va développer un questionnaire à l'intention des étudiants afin de déterminer leurs motivations, leurs craintes et leurs contraintes pour un séjour Erasmus.

▶ Une réflexion sur la politique facultaire pourrait également être menée : Quels sont les besoins/envies de la FPLSE en matière de mobilité des étudiants de 1er et 2e cycles ? Un séjour Erasmus améliore-t-il la formation des étudiants de la FPLSE ? Si oui, comment ?

Dimension 2.2 : Information et communication externe

2.2.1 Au niveau de l'Université de Liège

L'ULg a mis en place divers moyens de communication pour informer chacun de manière optimale sur les conditions d'accès aux études. Parmi ces moyens figurent le site internet de l'Université, les brochures et dépliants, les journées d'information dans les écoles et les salons de l'étudiant, ainsi que différents services d'information, principalement le service Inscriptions (www.ulg.ac.be/cms/c_13922/fr/service-des-inscriptions) et le service Admissions (www.ulg.ac.be/cms/a_15711/fr/admissions).

La communication externe sur les programmes est assurée par le service Promotion et Information sur les Études (www.ulg.ac.be/cms/c_87653/fr/service-promotion-et-information-sur-les-etudes). Les publics visés par cette communication sont variés : élèves de l'enseignement secondaire, étudiants de l'enseignement supérieur, (futurs) diplômés d'une institution étrangère, parents d'élève. Ce service met en place chaque année des séances d'information sur les études au sein même de l'institution. Finalement, c'est ce service qui édite (en collaboration avec les Facultés) les brochures « ABC » décrivant les différentes offres d'enseignement au sein des Facultés.

La communication institutionnelle relève du service Relations Extérieures et de la Communication (www.ulg.ac.be/cms/c_22808/fr/relations-exterieures-et-communication) dont la mission principale est de promouvoir l'image institutionnelle définie par les Autorités.

2.2.2 Au niveau de la Faculté

En début d'année académique, chaque unité de la FPLSE est sollicitée pour se répartir les présences dans les manifestations organisées par le service Promotion et Information sur les Études et répondre ainsi aux questions des étudiants et de leurs parents. Pendant les vacances de Toussaint et de Carnaval, les étudiants de l'enseignement secondaire sont également invités à venir suivre des cours du Bachelier afin d'avoir un aperçu des contenus proposés.

Fin avril, lors de l'accueil des parents et des rhétoriciens à la FPLSE (+/- 200 personnes), les visiteurs ont l'occasion de suivre une présentation des trois filières et une conférence, mais aussi de découvrir les activités de chaque unité, de discuter avec des responsables et de visiter des infrastructures de la FPLSE.

La FPLSE possède également un site internet (www.fapse.ulg.ac.be) qui renvoie l'internaute vers les programmes de cours et annonce les nouveautés ou les modifications apportées aux programmes (comme l'ajout du cours « *Approches des métiers du psychologue, du pédagogue et du logopède* »). Néanmoins, en 2013-2014, un travail d'amélioration du site internet a été initié par un groupe de travail (Site internet facultaire, Annexe 8) afin de rendre plus visible les trois filières d'études. Trois onglets ont ainsi été ajoutés dans la zone centrale de la page d'accueil pour permettre à l'internaute d'obtenir l'ensemble des informations liées à une filière particulière (personnes ressources, formations, débouchés, recherches, …).

▶ Un problème récurrent auquel nous devons faire face est de mieux préparer les divers collaborateurs (assistants, doctorants, enseignants) qui vont participer aux séances d'information et une réflexion devrait débuter en 2015-2016 sur comment rendre cette information plus cohérente.

▶ Le travail de réécriture de la brochure « *ABC - FPLSE* » et du site internet facultaire, en collaboration avec les représentants des étudiants, doit être poursuivi afin d'améliorer la qualité de l'information diffusée. Dans ce contexte, l'expertise du service Relations Extérieures et de la Communication de l'ULg pourrait être sollicitée pour identifier les meilleurs vecteurs de communication externe, dont la pertinence de créer ou non une page Facebook sur la FPLSE.

▶ Finalement, pour s'assurer de l'efficacité des mécanismes de communication, il serait pertinent d'organiser une enquête auprès des nouveaux étudiants pour connaitre la façon dont ils ont réalisé le choix de s'inscrire à la FPLSE et si le site internet leur est utile en cours d'année. Ces différentes actions autour de l'information et de la communication vers l'extérieur nécessitent toutefois des ressources en personnel.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une cohérence interne de ses programmes

Nos programmes proposent des contenus, activités et dispositifs pédagogiques qui permettent aux étudiants d'atteindre les acquis d'apprentissage définis par la FPLSE. Les étudiants sont évalués dans les différentes contenus et dispositifs proposés tout au long de nos programmes (Figure 4).

Figure 4. Représentation schématique du Critère 3

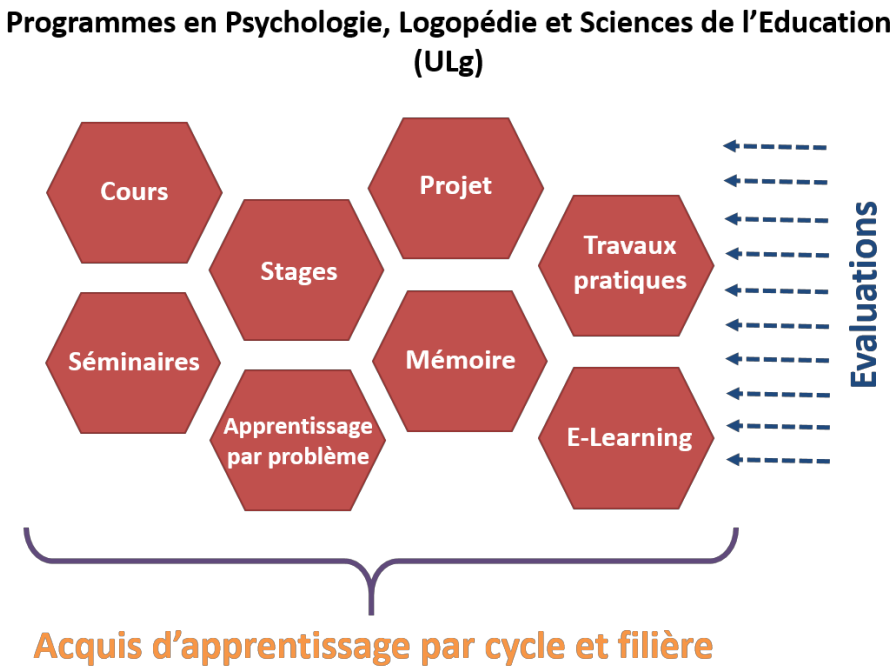

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage des programmes

ACQUIS D'APPRENTISSAGE (Key Learning Outcomes).
Au cours de l'année 2011-2012, les objectifs de la formation pour les Bacheliers et les Masters ont fait l'objet de discussions approfondies auprès des enseignants de la FPLSE. Ils ont abouti à la définition d'un ensemble d'acquis d'apprentissage (ou Key Learning Outcomes) par cycle et filière d'études (Description synthétique des programmes) validés par le Conseil de Faculté en 2012.

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES (RC) ET NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT.
Afin d'augmenter la cohérence interne de nos programmes, la FPLSE s'est également engagée dans l'élaboration de **Référentiels de Compétences** (RC) par filière (Annexe 22). Ces RC présentent les compétences que l'étudiant doit avoir développées au terme de ses cinq années de formation. Ils se basent sur le modèle développé par Jacques Tardif (2006). Ce modèle propose, pour chaque filière, d'identifier cinq ou six compétences principales, puis des situations professionnelles dans

lesquelles s'exerce chacune de ces compétences. La dernière étape dans la construction d'un RC est de découper la maitrise de chaque compétence en niveaux de développement et d'identifier les apprentissages critiques qui permettent de vérifier que les niveaux de développement sont atteints.

Le décours temporel dans la construction des RC de la FPLSE a été différent selon la filière d'études. Par conséquent, les niveaux d'élaboration et d'appropriation des RC apparaissent variables.

Logopédie. Les enseignants du programme ont débuté l'élaboration du RC en 2007 car ils souhaitaient proposer aux étudiants une formation préparant davantage à l'entrée dans le monde professionnel. La Logopédie a bénéficié pour la réalisation de ce RC d'un financement de l'IFRES (Critère 1) sur deux années académiques (2007-2009). La définition des compétences et des situations professionnelles a ainsi été réalisée sur plusieurs années et en collaboration étroite avec des logopèdes cliniciens (Maillart* et al., 2010). Le référentiel a été validé au Conseil de Faculté en 2008-2009. Finalement, la mise en place des niveaux de développement a été réalisée en 2012-2013 sous la supervision de J. Tardif (Maillart* et al., 2014). La commission Bachelier OL, qui a travaillé sur la réforme du programme en 2013-2014, a ensuite utilisé ces derniers ajouts dans le RC pour identifier les changements à effectuer dans la filière Logopédie et assurer ainsi une continuité entre le programme et le RC (Dimension 3.3).

Psychologie. Un travail autour d'un RC en Psychologie Clinique a tout d'abord été réalisé, en 2007-2009, via un financement IFRES. Ensuite, lorsque la FPLSE a entamé la réforme du programme du Bachelier OG, il est vite apparu nécessaire d'identifier les objectifs de formation que les enseignants souhaitaient voir atteindre par l'ensemble des étudiants. La rédaction d'un RC en Psychologie a été initiée en 2012-2013. Ce RC (avec les compétences, les situations professionnelles, les niveaux de développement et les apprentissages critiques) a ensuite été approuvé par le Conseil de Faculté en 2013-2014 (Peters* et al., 2014). Bénéficiant de l'expertise et du travail réalisé par la filière Logopédie, le groupe de travail en Psychologie a pu réaliser ce travail d'élaboration plus rapidement. Et devant l'urgence du Décret « Paysage », ce RC a été utilisé ponctuellement, et non de façon formalisée et systématique, par la commission Bachelier OG. Rappelons enfin que les niveaux de développement identifiés pour le Bachelier OG s'appliquent à la fois pour les étudiants qui se destinent au Master en Sciences Psychologiques et au Master en Sciences de l'Éducation.

Sciences de l'Éducation. Le RC pour le Master a été élaboré durant l'année académique 2013-2014 par un groupe de travail (RC en Sciences de l'Éducation, Annexe 8). Celui-ci a tenu compte du contexte particulier dans lequel l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) a invité des groupes interuniversitaires à rédiger un RC commun (par filière) à toutes les universités et hautes écoles. Le groupe de travail a ainsi estimé que la meilleure option consistait à adapter le RC de l'Université Catholique de Louvain, qui est apparu comme un RC assez générique, tenant compte des formulations des compétences adoptées par le groupe interuniversitaire. Ainsi, des aménagements ont été opérés selon les spécificités de la formation à l'ULg. Certains acquis d'apprentissage ont été reformulés pour insister, par exemple, sur une large couverture des tranches d'âge des publics étudiés (depuis la petite enfance jusqu'à l'adulte en formation). Les enseignants ont ensuite été invités à positionner leurs activités de formation au regard de ce RC,

de façon à ce que chaque compétence soit à la fois développée au fil du programme et évaluée en fin de cursus.

▶ A ce jour, l'articulation entre les acquis d'apprentissage et les RC varie selon la filière considérée. En Logopédie, les acquis d'apprentissage reposent sur le RC au niveau du Master. Par contre, au niveau du Bachelier OL, les acquis ne correspondent pas aux niveaux de développement qui ont été définis par la suite dans le RC. En Psychologie et en Sciences de l'Éducation, les RC sont apparus après la définition des acquis d'apprentissage. Une mise à jour des acquis d'apprentissage permettrait d'augmenter la cohérence interne de nos programmes.

▶ De l'avis notamment des représentants des étudiants, il serait intéressant de lier plus explicitement les cours et activités du programme aux acquis d'apprentissage et RC. Cette visibilité pourrait se faire dans les programmes de cours et, plus particulièrement, au niveau des engagements pédagogiques. Pour aller plus loin, la présentation du programme en lui-même pourrait être pensée différemment en liant plus directement les cours aux compétences (ou aux ressources nécessaires à ces compétences). Un travail dans ce sens est actuellement en cours.

COMMUNICATION.

Les acquis d'apprentissage par cycle et filière sont repris dans la description des études sur le site général de l'ULg. Les RC sont quant à eux disponibles sur le site facultaire (www.fapse.ulg.ac.be/cms/c_1121730/fr/referentiels-de-competence). Par ailleurs, dans le cadre du nouveau cours « *Approches des métiers du psychologue, du pédagogue et du logopède* » (Critère 2), les RC sont expliqués aux étudiants dès la 1re année de Bachelier. Les étudiants sont invités à établir des liens explicites entre leurs apprentissages et le RC de leur filière.

Un engagement pédagogique est rédigé par l'enseignant pour chaque cours et accessible en ligne. Cet engagement décrit les objectifs (également nommés les acquis d'apprentissage), le contenu du cours, les activités d'apprentissage et les modalités d'évaluation. Certains enseignants indiquent également au développement de quelles compétences du référentiel ad hoc leur cours contribue. La rédaction de cet engagement pédagogique permet à l'enseignant d'avoir une vision d'ensemble sur ces différents aspects liés à son cours et peut l'inciter à mieux les coordonner. Elle permet aussi aux étudiants de comprendre l'intérêt du cours et d'y planifier son apprentissage en toute connaissance de cause, voire même de questionner l'enseignant ou de faire des suggestions d'aménagement.

▶ Comme évoqué dans le Critère 2, un travail de réécriture de la brochure « *ABC - FPLSE* » a été initié en 2013-2014 afin de cibler notamment l'intégration des RC à la présentation des études.

▶ Les représentants des étudiants soulignent également l'importance d'avoir des engagements pédagogiques détaillés et mis à jour pour donner une vision claire du cours. Cette vérification des engagements pédagogiques pourrait être sous la responsabilité des Conseils des Études.

ÉVALUATION.

Afin de vérifier l'adéquation entre les objectifs visés par l'enseignant et ce qui est perçu par l'étudiant, une enquête a été menée en 2012-2013 auprès des étudiants de 2e et 3e année du Bachelier OL (22 répondants sur les 48 étudiants). Pour chacun des cours dispensés en Bachelier

OL, les étudiants devaient identifier : (1) quels acquis d'apprentissages issus du RC du Logopède étaient mobilisés ; (2) le degré d'intensité de travail de ces apprentissages ; (3) si ces apprentissages étaient mobilisés sous l'angle de la Psychologie et/ou de la Logopédie (ce point était intéressant puisqu'une partie des cours du Bachelier OL est commune avec le Bachelier OG) ; (4) proposer une illustration. Les résultats de cette enquête ont été présentés lors de réunions de la Commission Bachelier OL. Les principaux enseignements retirés sont les suivants :

- le référentiel n'est pas toujours maitrisé par les étudiants, et certains apprentissages critiques sont parfois difficiles à interpréter ;
- de nombreux apprentissages sont mobilisés sous l'angle de la Psychologie ;
- la méthode pédagogique utilisée par l'enseignant est elle-même porteuse d'apprentissages (par exemple, le travail de groupe permet d'acquérir des compétences en termes de communication avec les pairs), mais ceux-ci ne sont pas stipulés dans les engagements pédagogiques (qui mentionnent uniquement les apprentissages liés à la matière spécifique).

▶ Cette enquête soulève plusieurs actions à mettre en place telles que préciser davantage le RC (par exemple à l'aide d'un glossaire qui expliciterait certains termes), ou encore prévoir des moments de transfert des apprentissages à un contexte de Logopédie, ce qui demande beaucoup de ressources. Suite aux changements apportés au programme de Logopédie en 2013-2014 (Dimension 3.3), il serait intéressant de planifier une nouvelle enquête et d'évaluer l'impact des changements apportés.

▶ Par ailleurs, une initiative similaire pourrait être proposée auprès des étudiants du Bachelier OG lorsque la réforme du programme selon le Décret « Paysage » aura été mise en place.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

(y inclus stages, projets, travail de fin d'études/mémoire/épreuve intégrée)

APERÇU DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES.

Selon une enquête envoyée à l'ensemble des étudiants de la FPLSE (2012, taux de réponse de 36 %), en Bachelier, nos programmes proposent majoritairement des exposés magistraux (52 %) mais aussi des approches interactives (21 % ; par exemple des exercices dirigés, des vidéogrammes illustratifs, des études de cas, des débats questions/réponses, des travaux en équipe, la participation d'intervenants externes) et des approches plus individuelles (27 %). Malgré la taille importante des auditoires, cette enquête met en évidence que des méthodes plus interactives et des participations individuelles des étudiants sont sollicitées dès les Bacheliers. Les approches utilisant l'e-Learning, le développement d'un portfolio, l'approche centrée sur un problème ou encore l'autoformation et le tutorat se développent plus particulièrement en Sciences de l'Éducation et en Logopédie.

▶ La volonté de certains enseignants est de poursuivre ce développement mais il est souvent fait allusion au manque de moyens humains et à la nécessité d'une très bonne coordination entre ce qui se passe dans chacune des activités d'enseignement.

ZOOM SUR DES APPROCHES ACTIVES

Au-delà des stages qui impliquent par définition un engagement de l'étudiant, plusieurs cours de la FPLSE utilisent des approches actives qui favorisent les liens entre des connaissances issues de différentes sources, augmentent leur compréhension et leur intégration, et stimulent l'intérêt et la motivation des étudiants. Voici ci-dessous une liste non exhaustive d'intitulés de cours de la FPLSE par type d'approches (Annexe 23 pour une description synthétique des dispositifs).

- ***Apprentissages par Résolution de Problèmes***. PSYC1008-2 Pratiques des techniques d'observation, d'examen et d'entretien ; LOGO0028-2 Séminaire de développement professionnel (Niveau avancé) ; LOGO0014-1 Apprentissage de la Démarche Logopédique.
- ***Études de cas réels***. PEDA1231-2 Déontologie ; LOGO0020-1 Questions approfondies d'évaluation et de rééducation des dyslexies développementales ; YSTG0367-1 Stage concernant la logopédie développementale (zoom sur la partie qui concerne le stage Socle) ; PEDA0055-2 Evaluation des acquis de formation ; PSYC1022-1 Ergonomie.
- ***Jeux de rôles***. PSYC1008-2 Pratiques des techniques d'observation, d'examen et d'entretien ; PSYC0056-2 Psychologie de la santé : Domaines d'application et méthodes d'action ; YSTG0375-2 Stage de Master 1 (zoom sur la partie qui concerne le pré-stage en Psychologie de la santé) ; YSTG0367-1 Stage concernant la logopédie développementale (zoom sur la partie qui concerne le stage Socle) ; PEDA4029-1 Dimensions sociétales des pratiques pédagogiques.
- ***Débats***. PSYC1023-1 Psychopathologie du travail ; PEDA4029-1 Dimensions sociétales des pratiques pédagogiques ; PEDA4033-1 Approche expérimentale des pratiques et des politiques éducatives.
- ***e-Learning***. YSEM0001-1 Approches des métiers du psychologue et du pédagogue ; YSTG0367-1 Stage concernant la logopédie développementale (zoom sur la partie qui concerne le stage Socle) ; LOGO1150-1 Evaluation du langage oral ; PEDA0055-2 Evaluation des acquis de formation.
- ***Interventions de professionnels extérieurs (discipline)***. YSEM0001-1 Approches des métiers du psychologue et du pédagogue ; PSYC1008-2 Pratiques des techniques d'observation, d'examen et d'entretien ; PSYC0056-2 Psychologie de la santé : Domaines d'application et méthodes d'action ; YSTG0375-2 Stage de Master 1 (zoom sur la partie qui concerne le pré-stage en Psychologie de la santé) ; PSYC5861-1 Pratique de l'intervention auprès des populations à risque ou de déficients ; YSEM0003-1 Approches des métiers du logopède ; LOGO0014-1 Apprentissage de la Démarche Logopédique ; LOGO0006-1 Techniques logopédiques d'évaluation et de rééducation des aphasies ; PEDA0055-2 Evaluation des acquis de formation ; La plupart des Séminaires d'Accompagnement de Stage durant les Master.
- ***Interventions de professionnels extérieurs (autres disciplines)***. PSYC0056-2 Psychologie de la santé : Domaines d'application et méthodes d'action ; LOGO0028-2 Séminaire de développement professionnel (Niveau avancé) ; PEDA4033-1 Approche expérimentale des pratiques et des politiques éducatives.
- ***Interventions de patients***. PSYC0056-2 Psychologie de la santé : Domaines d'application et méthodes d'action ; LOGO0006-1 Techniques logopédiques d'évaluation et de rééducation des aphasies.

ZOOM SUR DES TRAVAUX INDIVIDUELS.

De nombreux cours proposent également des travaux personnels (interprétation du profil d'un patient, analyse en lien avec la littérature d'un dispositif pédagogique, d'évaluation ou

d'intervention) qui reposent sur une intégration des connaissances et de savoirs méthodologiques.

Le *Mémoire* constitue évidemment le travail personnel le plus conséquent pour l'étudiant dans son parcours de formation. Les initiatives et les propositions de l'étudiant sont encouragées par l'enseignant et l'étudiant doit développer son autonomie pour mener à bien la recherche au centre du mémoire. Le *Projet* (3e année du Bachelier) et le *Travail d'Initiation à la Recherche* (1re année du Master) permettent d'amorcer cette gestion autonome d'un travail personnel conséquent en quantité de travail et de réaliser ainsi l'exercice du *Mémoire* (2e année du Master) dans des conditions favorables.

De manière positive, selon les enquêtes de satisfaction des jeunes diplômés menées par RADIUS (Critère 1), 78 % des diplômés psychologues et 72 % des diplômés logopèdes et des diplômés pédagogues estiment que leur formation leur a en effet permis de développer la capacité à travailler en autonomie. Ces résultats doivent toutefois être considérés avec précaution, en raison du faible taux de réponse[2].

ZOOM SUR L'AUTOÉVALUATION.

Les activités d'autoévaluation sont principalement localisées dans les stages de Master. Que ce soit à travers le rapport de stage ou à travers la grille d'évaluation de stage, l'étudiant est amené à avoir un regard réflexif sur les compétences qu'il a démontré durant le stage et les perspectives qu'il entrevoit pour la suite (futur stage ou future pratique professionnelle).

Certains dispositifs de *Séminaires d'Accompagnement de Stage* (SAS) incitent également l'étudiant à remettre en question son travail réalisé en stage et à s'inscrire dans une démarche d'intervision avec ses pairs. De plus, certains SAS sont organisés de façon transversale avec des étudiants issus d'années différentes du Master ou réalisant leur stage dans des unités différentes de la FPLSE. Les représentants des étudiants soulignent toutefois que l'organisation des SAS varie fortement d'un enseignant à l'autre et la part d'autoévaluation peut, par conséquent, être fortement réduite dans certains cas.

▶ Une discussion entre les enseignants responsables des SAS permettrait d'identifier la base commune à y développer, quel que soit le stage, ainsi que les compléments spécifiques qui peuvent y être apportés.

Ensuite, certains enseignements permettent à l'étudiant de s'approprier son cheminement réflexif. A la fin des séances d'Apprentissage par Résolution de Problèmes proposées dans plusieurs cours (par exemple PSYC5861 ; PSYC0927 ; LOGO0014-1), l'étudiant dispose généralement d'un temps pour faire le point sur ce qu'il a appris en séance, les compétences travaillées, ce qui a provoqué la réflexion chez lui et ce qui lui a manqué en termes de compétences ou de connaissances pour résoudre le cas problème. Plusieurs enseignants proposent également à l'étudiant d'élaborer un portfolio sur sa représentation de la profession ou de certaines

[2] Anciens étudiants interrogés au 1er décembre de l'année qui suit l'obtention de leur diplômé, pendant ces cinq dernières années (2008-2009 à 2012-2013). Nombre de répondants : 156 psychologues (soit 23.9 % des diplômés interrogés), 37 logopèdes (soit 17 % des diplômés interrogés) et 33 pédagogues (soit 25.6 % des diplômés interrogés).

dimensions de la discipline, sur le développement de ses compétences ou sur son cheminement réflexif, travail qui nécessite de la part de l'étudiant une autoévaluation régulière (par exemple PEDA0069-2 ; YSEM0001-1 ; YSTG0016-2).

Finalement, certains enseignants de la FPLSE se sont interrogés sur la capacité de l'étudiant à s'autoévaluer efficacement, sur des éventuelles différences d'autoévaluation selon le type de ressources évaluées (savoir versus savoir-faire) et sur les éventuels liens entre le profil de notes de l'étudiant et sa capacité à s'autoévaluer (Sadzot, Poumay* & Maillart*, 2012).

▶ A ce jour, l'utilisation d'un portfolio se limite à quelques cours du programme. Or, il pourrait s'avérer intéressant pour l'étudiant de prendre du recul sur l'ensemble d'un cycle et de s'autoévaluer sur les compétences acquises. En 2014-2015, dans le cadre de la réforme des programmes du Bachelier OG et OL, la réalisation d'un travail de développement professionnel de type intégration en fin du Bachelier devrait répondre à cette limite actuelle de nos programmes.

ZOOM SUR LA FORMATION CLINIQUE.

La formation clinique est principalement assurée par plusieurs stages conséquents en heures quelle que soit la filière envisagée. Néanmoins, plusieurs initiatives ont été prises au sein du Bachelier afin de préparer les étudiants à la pratique professionnelle sur les lieux de stages extérieurs en Master. Parmi ces dispositifs, nous pouvons notamment citer le dispositif de *Pratique des techniques d'observation, d'examen et d'entretien*, ainsi que le pré-stage au sein de la CPLU pour la filière Logopédie et pour les étudiants en Psychologie de la Santé (Annexe 23).

Ces stages courts au sein de la CPLU apparaissent complémentaires à ceux réalisés à l'extérieur de la FPLSE et permettent d'atteindre un double objectif : garantir une base commune nécessaire à la future pratique du psychologue clinicien ou du logopède, et accompagner le développement réflexif en favorisant l'articulation des connaissances théoriques et des compétences cliniques (Martinez Perez* et al., 2014, pour les intérêts supplémentaires d'un stage au sein de la structure de formation initiale).

PERTINENCE DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES.

En 2012-2013, les enseignants ont mené une enquête auprès des étudiants de 2e année du Master en Logopédie sur la compétence Relation Professionnelle du Référentiel de Compétences (Dimension 3.1). La question « *Quels dispositifs vous ont aidé pour développer la compétence relationnelle ?* » permet de confirmer que plusieurs dispositifs proposés (LOGO0014-1, LOGO0028-2, ainsi que les Séminaires d'Accompagnement de Stage), en plus des stages, permettent de travailler des acquis d'apprentissage autour de la relation professionnelle. Au contraire, les étudiants ont également identifié des dispositifs (LOGO027-1) qui ne les aidaient pas à développer ces acquis.

▶ Pour chaque filière, cours et compétence, il serait nécessaire de poursuivre ces démarches et d'évaluer plus précisément si les dispositifs pédagogiques choisis constituent les moyens les plus pertinents pour permettre à l'étudiant d'atteindre les acquis d'apprentissage définis.

Dimension 3.3 : Agencement global des programmes et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

COURS OBLIGATOIRES, À OPTION ET PRÉREQUIS.

Les concepts de base sont couverts par les cours obligatoires alors que les cours à option ou les finalités, plus spécifiques, se basent sur les concepts vus dans les cours obligatoires. La réforme des programmes selon le Décret « Paysage » implique l'identification de prérequis et corequis pour proposer à l'étudiant une progressivité dans les apprentissages. En 2013-2014, la FPLSE a réalisé ce travail d'agencement des cours afin de proposer une séquence logique pour atteindre les acquis d'apprentissage.

▶ Dans quelques années, il serait intéressant de questionner les jeunes diplômés qui auront suivi nos programmes sous le Décret « Paysage » afin de vérifier la pertinence des prérequis et des corequis identifiés par les enseignants.

AJUSTEMENT DES CONTENUS.

Lors de l'évaluation interne de la FPLSE (2012), les enseignants ont analysé le contenu des programmes, les forces et les faiblesses pour en améliorer la cohérence interne.

En Psychologie. En 2013-2014, la Commission Bachelier OG a apporté des modifications à la 1re année du **Bachelier OG** en se basant sur la volonté : (1) d'insérer en 1re année des cours de base (sans prérequis) ou des cours qui sont des prérequis à des cours qui seront suivis en 2e et 3e année ; (2) de favoriser davantage de cours de Psychologie et moins de cours « périphériques », répondant ainsi à la demande des étudiants ; (3) de donner davantage d'outils pour la compétence « Analyser la situation » avant de proposer des cours spécifiques qui ciblent la compétence plus complexe « Intervenir » ; (4) de représenter toutes les disciplines de la Psychologie en 1re année. Ainsi, la Commission a proposé d'insérer dès le départ les cours de Psychologie du travail, Psychologie de l'enfant et de l'adolescent, Psychologie des émotions et Psychologie cognitive et du langage. Au niveau du **Master en Sciences Psychologiques**, la finalité approfondie a été suspendue car elle ne semblait pas répondre à une demande des étudiants.

En Logopédie. Pour le **Bachelier OL**, en 2013-2014, la Commission Bachelier OL a analysé le programme en utilisant le RC et l'enquête menée auprès des étudiants (Dimension 3.2) afin d'identifier les compétences qui sont peu travaillées et les cours à déplacer, ajouter ou supprimer. L'objectif de la Commission était d'investir davantage le Bachelier avec des aspects liés à la Logopédie. Plusieurs cours périphériques ont ainsi été supprimés du programme de Bachelier pour permettre d'ajouter le pré-stage à la CPLU et les cours de Rééducation du langage oral et Rééducation du langage écrit proposés jusque-là dans la 1re année du Master. De cette manière, la séquence des cours proposée semble plus pertinente avec les cours et stages prérequis au stage de 1re année du Master qui sont désormais proposés dans la 3e année du Bachelier.

Ensuite, trois domaines importants étaient peu couverts dans la formation en Logopédie à l'ULg (domaines identifiés par les enquêtes des jeunes diplômés, le corps enseignant mais aussi des organismes externes comme l'Ordre des Orthophonistes du Québec qui imposait à nos diplômés des cours de rattrapage avant de les autoriser à exercer) : la dyscalculie, les troubles de la fluence et la dysphagie. Un cours spécifique sur la dyscalculie a été introduit dans le programme dès 2009.

Par ailleurs, la commission Bachelier OL a décidé d'inclure un cours sur l'évaluation, l'étiologie et la prise en charge des troubles de la fluence, à partir de 2015-2016, et un cours sur la dysphagie, à partir de 2016-2017.

▶ Les étudiants ont demandé la mise en place de Séminaires d'Accompagnement de Stage pour chaque stage de la 2e année du Master. Cette demande, très coûteuse en ressources humaines, a été prise en compte et sera implémentée à partir de 2015-2016.

En Sciences de l'Éducation. En 2012-2013, le Département Éducation et Formation a entrepris une réforme du programme du **Master en Sciences de l'Éducation**. Ainsi, en 2013-2014, la finalité approfondie a été supprimée, deux finalités spécialisées étant organisées : l'une en Formation des Adultes, l'autre en Enseignement. Les sept options de l'ancien cursus sont remplacées par trois modules principaux (Adultes en formation, Formation initiale des enseignants, Formation pédagogique approfondie pour l'enseignement fondamental et secondaire inférieur) et par quatre modules complémentaires (TIC, Petite enfance, Formation et organisation, Enquête internationales).

Les enseignants ont également réalisé des ajustements des contenus afin de conforter l'étudiant, durant le Bachelier, dans le choix de ses études ou au contraire lui permettre de se réorienter rapidement (en lien avec l'implication de la FPLSE dans le groupe de liaison Enseignement secondaire – Enseignement supérieur ; Point 4.3.2.) et afin d'aider l'étudiant, durant le Master, à choisir la finalité qui lui convient.

▶ Malgré ces changements et quelle que soit la filière envisagée, il apparait nécessaire de viser une plus grande interdisciplinarité et coordination entre les enseignements du Bachelier ou du Master. Pour cela, la désignation d'un coordinateur par cursus/filière/année doit être discutée. Leurs tâches seraient, par exemple, de rendre plus visible ce que font les uns et les autres, de contribuer à suggérer des articulations entre divers enseignements et de réguler les charges de travail pour l'étudiant.

▶ Ensuite, la collaboration accrue, voire la réorganisation via une fusion, des deux départements responsables de la filière Psychologie permettrait une meilleure vue d'ensemble des cours et une meilleure articulation entre les enseignements.

▶ Finalement, comme le suggèrent les représentants des étudiants, il serait intéressant d'envisager des cours plus conséquents, regroupant plusieurs thématiques afin d'augmenter l'intégration des matières.

AGENCEMENT THÉORIE & PRATIQUE.

La question du nombre d'étudiants apparait centrale dans l'agencement théorie/pratique au sein des programmes. Or, le nombre d'étudiants inscrits aux cours de la 3e année de formation a augmenté suite à la mise en place du Décret « Bologne ». Celui-ci a entrainé le basculement d'une organisation 2+3 (2 années de Candidature et 3 années de Licence) vers 3+2 (3 années de Bachelier et 2 années de Master) avec une répartition des étudiants dans les différentes finalités plus tardive (après 2 ans versus après 3 ans de formation). De plus, des étudiants issus d'autres facultés viennent régulièrement s'ajouter aux cohortes d'étudiants de la FPLSE. Finalement, depuis plusieurs années, le nombre d'étudiants inscrits à la FPLSE ne cesse d'augmenter (de 327 à 442

étudiants en 1re année du Bachelier, entre 2009-2010 et 2013-2014) sans qu'il y ait parallèlement une augmentation du nombre de personnes travaillant à la FPLSE (Critère 4).

Selon les descriptions éditées dans les engagements pédagogiques, le Bachelier OG propose 78.8 % de théorie contre 21.2 % de pratique et le Bachelier OL propose 72.5 % de théorie contre 27.5 % de pratique. Par contre, l'enquête menée auprès des enseignants pour l'évaluation interne de la FPLSE (2012) met en évidence un ratio différent entre les heures de théorie et de pratique : le Bachelier contiendrait 54.7 % de théorie contre 45.3 % de pratique.

▶ Le décalage constaté chez les enseignants entre les heures de théorie/pratique déclarées dans les engagements pédagogiques et leur estimation dans un questionnaire plus libre doit être exploré. Il repose certainement sur un problème de définition des termes « théorie/pratique » lors de la rédaction des engagements pédagogiques. Ceci a toutefois pour incidence de diminuer la visibilité des initiatives proposées par les enseignants dans leur cours.

▶ Il serait également intéressant de connaitre l'interprétation des étudiants sur les activités dites théoriques versus pratiques (par exemple, le temps passé à analyser en auditoire une vidéo illustrant un entretien relève-t-il d'un temps théorique ou pratique ?), interprétation qui peut s'avérer restrictive. Une solution pourrait être de distinguer trois catégories d'activités d'enseignement afin d'augmenter la transparence des termes utilisés : théorie, exercice d'application et pratique professionnelle.

▶ La FPLSE est ouverte à proposer davantage d'activités intégratives, combinant théorie et pratique, et d'approches actives. Néanmoins, ces activités nécessiteraient des moyens en ressources humaines : assistants, assistants-cliniciens, étudiants moniteurs. Il faut par ailleurs mentionner que les systèmes de calcul de la charge de cours et celui des promotions académiques sont basés sur le nombre d'heures de cours théoriques assumé par chaque enseignant. Ceci n'incite pas nécessairement les enseignants à proposer des approches actives et intégratives ou à encadrer des stages et des séminaires.

ADÉQUATION TEMPS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE.

Le nombre de crédits associés aux différents enseignements quantifie la charge de travail. Or, en 2013-2014, les Commissions du Bachelier OL et OG ont remarqué certaines incohérences dans le nombre de crédits associés à des cours ou des activités d'apprentissage. Dans le cadre de leur travail, ces commissions ont notamment veillé à harmoniser et augmenter la cohérence entre les crédits et la quantité de travail.

Les représentants des étudiants ont rapporté un déséquilibre important de la charge de travail entre la 1re et la 2e année du Bachelier (trop légères) et la 3e année du Bachelier (trop chargée). En 2013-2014, les Commissions du Bachelier OG et OL ont essayé de prendre en compte cette remarque des étudiants en augmentant le nombre de cours pendant les deux premières années.

Ensuite, les étudiants du Master évoquent régulièrement des superpositions entre les stages et les cours, surtout dans les domaines pour lesquels les offres de stage sont limitées, notamment en Logopédie développementale où la concurrence avec les Hautes Ecoles est importante. Néanmoins, la liberté laissée aux enseignants par la FPLSE et l'ULg dans les créneaux horaires

(heures de début et durées) des cours diminue la rentabilité possible des auditoires et augmente les obstacles pour les apparitrices chargées d'élaborer les horaires et de réserver les salles.

Finalement, du point de vue des enseignants et des professionnels partenaires, le nombre d'heures de stage en Psychologie (2x300 heures) a été unanimement jugé comme insuffisant et ne répondant pas aux critères européens en la matière. Ainsi, depuis 2013-2014, le nombre d'heures de stages en Master a été augmenté (passage de 300 à 375 heures), tout en conservant le même nombre de crédits. Les 75 heures supplémentaires sont prestées sur le lieu de stage principal, à la CPLU ou encore en interne (au sein des services) selon l'appréciation des services.

▶ Dans les enquêtes pédagogiques des cours, il serait intéressant de vérifier que les ajustements amenés dans l'horaire des trois années du Bachelier sont positivement perçus par les étudiants.

▶ Finalement, une politique commune au sein de la FPLSE et de l'ULg dans les horaires de cours permettrait de limiter la superposition entre les cours et les stages. L'Unité Décentralisée d'Informatique de la FPLSE (Critère 4) a par ailleurs pour projet de développer un logiciel de gestion des horaires de cours pour faciliter le travail de notre apparitorat.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Les modalités d'évaluation sont également communiquées via les engagements pédagogiques et expliquées aux étudiants lors du premier cours. Les délibérations se déroulent sous la responsabilité d'un Président de Jury d'Examen et d'un secrétaire (Annexe 8). Lors de la délibération par année d'étude, les membres du Jury disposent du profil complet de chaque étudiant et d'une grille de critères préétablis.

▶ Si les modalités d'évaluation sont annoncées, les critères d'évaluation utilisés par l'enseignant ne sont pas communiqués dans les engagements pédagogiques. Il n'est par conséquent pas possible de vérifier que les étudiants ont accès à cette information.

APERÇU DES MÉTHODES D'ÉVALUATION.

Dans le cadre de l'évaluation interne de la FPLSE (2012), il ressort que de nombreuses méthodes d'évaluation sont utilisées pour les cours du Bachelier et du Master : travaux écrits, examens oraux, exposés par les étudiants, examens écrits avec questions ouvertes ou fermées, travaux de groupe, notes de participation, vignettes cliniques, évaluations formatives, portfolio, productions matérielles par l'étudiant, évaluations par un expert extérieur. Le poids des examens « plus traditionnels » est toutefois plus fort en Bachelier qu'en Master, même si de nouvelles modalités d'évaluation y apparaissent de plus en plus (études de cas, exposés, portfolio,...).

A ce jour, les évaluations restent directement liées à un cours et ne visent pas un regroupement de cours ou une fin de cycle. Néanmoins, certaines activités telles que le *Projet*, le *Mémoire*, les *Stages* ou les dispositifs d'Apprentissage par Problème (Dimension 3.2) impliquent chez l'étudiant la démonstration de savoir-agir complexes nécessitant l'intégration de diverses connaissances, savoirs méthodologiques, savoir-faire et attitudes professionnelles.

Finalement, certains cours ou dispositifs (par exemple le *Travail d'Initiation à la recherche* ou le *Stage en Logopédie développementale*) proposent des évaluations formatives qui permettent à l'étudiant d'obtenir un feedback sur son travail ou sa pratique et de s'ajuster avant l'évaluation certificative.

▶ A ce jour, il n'existe aucun mécanisme pour vérifier que les évaluations sont cohérentes avec les acquis d'apprentissage annoncés.

▶ Par ailleurs, l'organisation d'un examen « intégratif » en fin de 3e année de Bachelier avec un jury d'évaluation permettrait d'évaluer les acquis d'apprentissage du cycle et pas uniquement les acquis d'apprentissage par cours. L'évaluation des compétences constitue d'ailleurs l'une des préoccupations de certains enseignants de la FPLSE (Poumay* & Maillart*, 2014 ; Georges, Tardif & Poumay*, 2014).

DES RÈGLEMENTS POUR UNE ÉVALUATION PLUS COHÉRENTE.
(www.fapse.ulg.ac.be/cms/c_253004/fr/reglements)

La FPLSE dispose depuis quelques années d'un règlement du Mémoire et d'un guide (Annexe 24) relatif aux critères d'appréciation du mémoire qui permettent d'augmenter la cohérence des évaluations. En effet, ces deux documents guident les évaluateurs du mémoire pour l'établissement de la note finale. Le règlement et le guide sont évalués et réajustés chaque année par le Conseil des Études Général. En 2013-2014, le point qui concerne l'évaluation dans le règlement du Mémoire a été modifié afin d'intégrer trois sections : le travail écrit, la défense orale, la procédure en cas d'absence des membres du Jury. Cette même année, un membre a proposé d'ajouter une définition d'un mémoire de type « Synthèse critique et approfondie de la littérature », définition qui est désormais présente dans le règlement.

Un règlement pour le Travail d'initiation à la recherche du 1er Master en Sciences Psychologiques, Logopédie et en Sciences de l'éducation a également été élaboré en 2011-2012. Ce règlement reprend le contenu et la forme attendus, les modalités de dépôt et les critères d'appréciation. A nouveau, ce règlement est réajusté annuellement. En 2013-2014, suite à l'augmentation des crédits pour le Travail d'initiation à la recherche en Sciences de l'éducation, il y eu un ajustement des exigences requises pour ce travail.

Finalement, en 2013-2014, un règlement des stages a été élaboré. Comme pour les deux autres règlements, les articles ont progressivement été rédigés après discussion et proposition lors des Conseils des Études puis validation au Conseil de Faculté. Il reprend notamment une section relative aux incidents critiques et à l'évaluation des stages.

▶ L'article relatif à l'évaluation des stages constitue une première base de travail. Par la suite, les Conseils des Études souhaitent entamer une réflexion entre les enseignants sur le poids accordé à la note du maitre de stage et à l'évaluation des compétences transversales.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de ses programmes

Des ressources humaines, des ressources matérielles et des procédures d'accueil, de suivi et de soutien au sein de la FPLSE et/ou de l'ULg participent à l'efficacité et à l'équité de nos programmes, et permettent à un maximum d'étudiants de devenir des professionnels dans la filière envisagée (Figure 4).

Figure 5. Représentation schématique du Critère 4

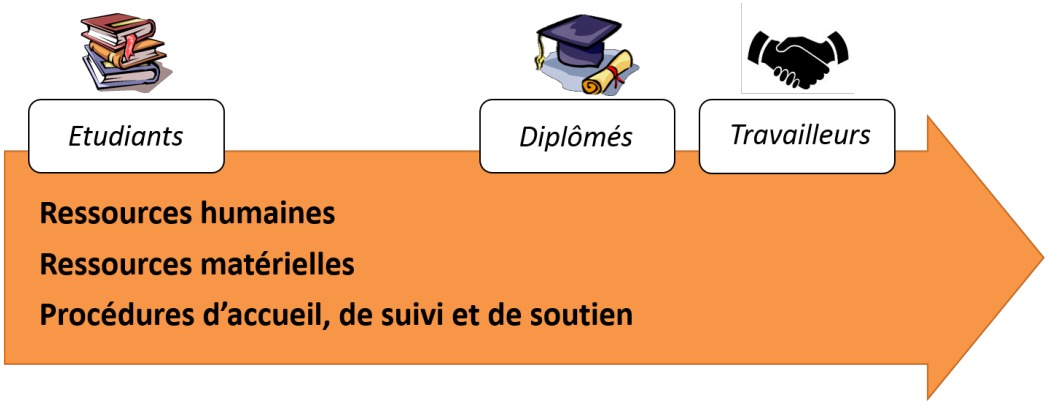

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Les instances et procédures décrites subséquemment sont d'application en 2013-2014. Avec la nouvelle équipe rectorale dont le mandat a débuté en 2014-2015, des modifications se profilent dans l'organisation des Facultés et la gestion des ressources humaines.

4.1.1 Affectation des ressources humaines

Chaque Faculté est invitée à faire part aux Autorités de ses besoins éventuels en matière de personnel. Afin de disposer d'une image plus précise de ces besoins, le Doyen demande aux départements de la Faculté de réaliser un Plan Stratégique, plan qui s'étale habituellement sur cinq années civiles (Annexe 9). Au niveau institutionnel, les arbitrages en matière de moyens humains sont pris en charge au niveau de la Commission Académique (composée des Vice-Recteurs, Doyens, Présidents des Conseils Sectoriels de Recherche, Administrateur et Direction Générale à l'Enseignement et à la Formation).

Le personnel de la FPLSE se répartit en trois catégories[3] : le personnel **académique** (chargés de cours, professeurs, professeurs ordinaires, …), le personnel **scientifique temporaire** (assistants, chercheurs, …) et **définitif** (premiers assistants, chefs de travaux, …) et le personnel **administratif, technique et ouvrier** (ATO). En 2013-2014, en termes de personnes physiques, la FPLSE se

[3] Outre ces différentes catégories, il est également possible de distinguer le personnel selon la source de financement par laquelle il est payé : par le budget ordinaire (distinction personnel statutaire ou contractuel) ou par des sources extérieures de financement.

compose de 55 académiques et 57 scientifiques à charge du budget ordinaire. Notons que chaque membre du personnel n'exerce pas nécessairement une fonction à temps plein. Durant cette même année, la Faculté a disposé de 3345 heures d'étudiants moniteurs (soit deux équivalents temps plein) et 1381 heures de moniteurs (soit moins d'un équivalent temps plein). Comme évoqué dans le Critère 2, plusieurs doctorants et chercheurs scientifiques définitifs participent également, de manière occasionnelle, aux activités d'enseignement.

La charge de travail des encadrants (académiques et assistants) est en constante augmentation et parfois problématique. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du nombre d'étudiants, à la mise en œuvre de pédagogies participatives plus chronophages (Critère 3), aux exigences d'interactions avec les étudiants plus fréquentes, aux exigences de publications et à la participation de ces encadrants à toute une série de commissions et d'organes au sein de la FPLSE et/ou de l'ULg. Or, il n'y a pas eu d'augmentation du nombre d'équivalents temps plein du personnel académique ou assistant sur ces cinq dernières années.

▶ Il nous semble donc essentiel de ne pas descendre en-dessous du nombre d'académiques actuel et de renforcer les possibilités d'encadrement des étudiants par davantage d'assistants, d'assistants-cliniciens, d'étudiants moniteurs mais aussi par des interventions rémunérées de professionnels extérieurs.

▶ De manière générale, un cadastre des charges de travail plus précis pourrait améliorer la politique de gestion des moyens humains au sein de la Faculté.

Finalement, en ce qui concerne la répartition du temps d'assistant par académique, le Doyen de la FPLSE octroie une marge de liberté aux départements qui utilisent des critères distincts de répartition.

▶ Organiser une discussion collégiale sur le sujet permettrait d'identifier une série de critères communs tout en laissant des critères supplémentaires libres selon les Départements. Au cours de cette réflexion, des critères distincts pour les enseignements du Bachelier versus ceux du Master devraient certainement être listés.

4.1.2 Recrutement, sélection, gestion et développement des compétences du personnel

Les règles de recrutement et de promotion varient selon les catégories de personnel. Le personnel académique et scientifique définitif relève de l'Administration de l'Enseignement et des Étudiants de l'ULg (www.ulg.ac.be/cms/c_22680/fr/enseignement-et-etudiants), tandis que le personnel administratif, technique et ouvrier (ATO) relève de l'Administration des Ressources Humaines de l'ULg (www.ulg.ac.be/cms/a_16286/fr/ressources-humaines). Dans le présent dossier, seules les informations relatives aux académiques seront développées.

RECRUTEMENT ET PROMOTION DES ACADÉMIQUES.

Recrutement. Tout d'abord, une Commission de restructuration/définition de la charge est constituée par le Département et approuvée par la Faculté afin d'identifier les besoins d'enseignement, de recherche et de service à la communauté de la charge. Ensuite, un appel international aux candidatures est réalisé via le Moniteur Belge et tout autre moyen de diffusion jugé utile. Une Commission d'attribution de la charge est constituée au sein du Département. Elle

comprend aussi un représentant des autres Départements. Cette Commission est chargée d'examiner les candidatures. La Commission remet un avis au Conseil de Faculté qui propose cette nomination (y compris les motivations) au Conseil d'Administration de l'ULg. Le nouvel académique est engagé comme Chargé de Cours temporaire pour une période probatoire de trois à cinq ans. Ensuite, une nouvelle Commission est constituée par la Faculté afin d'évaluer cette période probatoire.

Promotion. Toute promotion est précédée d'une évaluation qui repose sur trois critères : l'excellence scientifique, les compétences pédagogiques et les services rendus à la communauté. La procédure de promotion est la suivante : Le Conseil Sectoriel de la Recherche rend un avis sur le dossier scientifique des académiques qui ont déposé leur candidature à une promotion. Cet avis est transmis à une Commission Consultative facultaire constituée de représentants académiques et scientifiques des différents Départements. Cette Commission Consultative est chargée de classer les candidatures reçues en fonction de l'avis du Conseil Sectoriel de la Recherche, de l'évaluation des activités pédagogiques, ainsi que de la participation des candidats à la vie facultaire et aux activités de services rendus plus largement à la communauté. Le classement de la Commission Consultative est transmis à la Commission Académique (organe d'avis de l'ULg) qui rend un dernier avis au Conseil d'Administration. C'est ce dernier organe qui accorde les promotions.

FORMATION.

La formation des encadrants est un aspect primordial et incontournable dans l'enseignement supérieur. Dispenser une formation de qualité aux étudiants implique que les encadrants soient eux-mêmes formés de façon adéquate. Par conséquent, les nouveaux chargés de cours et les assistants sont tenus de suivre un cycle de formation pédagogique spécifique à l'enseignement supérieur organisé par l'IFRES (www.ifres.ulg.ac.be, Critère 1). Sur les cinq dernières années, 77 assistants et 19 chargés de cours de la FPLSE ont participé à ces modules de formation.

Les Midis Pédagogiques de la FPLSE (Critère 1) constituent également des lieux de formation continue des enseignants. Le taux de participation reste toutefois assez faible.

Des formations à caractère certificatif sont par ailleurs mises en place par plusieurs enseignants de la FPLSE et de l'IFRES, telles que le Master complémentaire en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur (FORMASUP, www.formasup.ulg.ac.be). Cette formation a pour objectif principal le développement professionnel des enseignants et n'entre pas dans le cadre de la formation obligatoire des nouveaux encadrants de l'ULg.

Finalement, l'ULg propose des activités de formation professionnelle qui permettent aux agents d'acquérir des connaissances de base ou complémentaires dans un domaine professionnel (langues étrangères, informatique, relations humaines, organisation et gestion, … ; www.ulg.ac.be/cms/c_5063344/fr/formations-professionnelles-2014-2015-le-catalogue-est-disponible).

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

4.2.1 Matériaux pédagogiques

Chaque enseignant propose des livres de référence, des syllabi ou des diaporamas. Ils sont responsables de la mise à jour des supports qu'ils utilisent pour leurs enseignements. Ce matériel est mis à la disposition des étudiants via les plateformes MyULg et E-Campus ou via les Presses Universitaires. Quand un logiciel particulier est utilisé dans un cours (par exemple Statistica), il est également fourni aux étudiants. Tout étudiant boursier du Bachelier ou du Master qui en fait la demande peut bénéficier gratuitement des supports de cours relatifs à son cursus, sans préjudice du respect des dispositions relatives aux droits d'auteur (cela ne concerne donc pas les livres édités). Néanmoins, selon les représentants des étudiants, ce service est trop peu connu des étudiants et la version gratuite papier de ces supports est difficile d'accès.

▶ En raison des limites évoquées par les étudiants sur l'accès gratuit aux matériaux pédagogiques pour les étudiants boursiers, il serait nécessaire d'améliorer l'information aux étudiants et de faciliter les procédures d'accès.

▶ Concernant les ouvrages édités de référence, leur nombre est parfois trop limité par rapport au nombre d'étudiants, malgré le fait que quelques exemplaires supplémentaires puissent être achetés par le réseau des Bibliothèques.

4.2.2 Locaux, laboratoires, ateliers, salles TIC

LOCAUX.

La FPLSE dispose de plusieurs locaux d'enseignement en site propre (Bâtiments B32, B33, B38, B63) d'une capacité de 15 à 94 personnes. Pour les cours avec des grands groupes, la FPLSE peut disposer des auditoires de la Faculté de Droit, des Amphithéâtres de l'Europe et des Grands Amphithéâtres qui sont géographiquement proches de la FPLSE, ainsi que des auditoires de l'Institut de Zoologie - Aquarium situés au centre-ville. Au sein de la FPLSE, quelques espaces de travail ont été aménagés pour permettre aux étudiants de travailler individuellement ou de se réunir dans le cadre de travaux de groupe (par exemple, l'espace Piaget). Toutes les salles de cours disposent d'un matériel de projection data et certains auditoires sont équipés d'installation audio ou d'un tableau interactif.

▶ Si plusieurs grands auditoires sont disponibles pour des cours ex-cathedra, il serait utile de disposer d'un auditoire pouvant accueillir de 800 à 1000 étudiants pour les cours de nos programmes qui sont également suivis par des étudiants d'autres Facultés. De plus, l'accès à des grandes salles (minimum 120 personnes) avec des tables et des chaises amovibles s'avère difficile. Cela limite la réalisation de pratiques pédagogiques plus participatives (comme la discussion de cas en sous-groupes) avec des grands groupes d'étudiants.

Certaines salles de l'ULg sont équipées d'un système de podcasting. Le projet « Unicast », développé et mis en place par l'ULg depuis la rentrée 2009, permet l'enregistrement de cours ex-cathedra et leur rediffusion aux étudiants par l'intermédiaire du portail myULg. Le système est prévu pour être totalement automatisé et nécessiter le moins d'interventions possible de la part de l'enseignant. Néanmoins, dans les salles équipées, très peu de professeurs utilisent ce service

qui permettrait pourtant aux étudiants de visionner les cours auxquels ils n'ont pas participé en raison des contraintes liées aux stages ou à la réalisation du mémoire.

▶ Il serait intéressant de généraliser cet équipement à un maximum d'auditoires et d'accompagner les enseignants sur la prise en main du système et son intérêt pour la formation des étudiants.

LABORATOIRES.

La FPLSE dispose de plusieurs laboratoires dans lesquels étudiants et chercheurs effectuent leurs recherches. Ces laboratoires sont équipés de matériel de recherche comme actomètres, ordinateurs, caméras, eye-tracking, cloisons insonorisées, unités d'analyse vidéographique et éthographique, équipements expérimentaux pour les conditionnements opérant et pavlovien.

La FPLSE possède également une animalerie décentralisée qui permet de réaliser des études comportementales sur modèle animal (souris). A l'heure actuelle, ces modèles animaux concernent les processus addictifs (alcool, cocaïne), les effets cognitifs de l'exercice physique et de l'enrichissement environnemental et social, les processus cognitifs de mémoire et d'apprentissage, les déficits cognitifs liés au Parkinson.

CPLU : UN LABORATOIRE D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE.

La Clinique Psychologique et Logopédique Universitaire (CPLU, www.fapse.ulg.ac.be/cms/c_328124/fr/accueil) a considérablement développé et diversifié ses activités afin de devenir un véritable lieu de formation et de pratique pour les étudiants. Ainsi, en 2014, plus de 50 étudiants stagiaires ont observé ou réalisé eux-mêmes des consultations psychologiques ou logopédiques qui concernent les différentes tranches de vie. Afin de s'assurer que la CPLU reste un lieu d'enseignement et pas uniquement un lieu de services, les intervenants professionnels s'engagent, lorsqu'ils postulent, à s'impliquer dans l'encadrement des étudiants. Avec ses deux secrétaires administratives, deux professeurs impliqués par la supervision et une secrétaire exécutive en charge de sa comptabilité, la CPLU a compté 87 intervenants en 2014.

Les activités de consultations sont menées dans 13 locaux. L'accueil des patients et la gestion occupent quatre locaux. Un local est dédié à l'observation via un miroir sans tain. Enfin, trois caméras permettent une observation par les étudiants depuis un autre lieu.

▶ Des locaux avec caméra et miroir sans tain et un local dédié aux stagiaires seraient nécessaires pour permettre de nouvelles initiatives pédagogiques. Des locaux supplémentaires seraient par ailleurs nécessaires pour réduire les listes d'attente et l'orientation de patients vers des services externes, mais également pour améliorer l'infrastructure et la formation clinique (nouveaux équipements d'observation, salle de réunions, archivage des dossiers, testothèque, ...). Une demande de ressources matérielles avait été réalisée par la Chef de la Clinique auprès du Recteur Bernard Rentier mais n'avait pas abouti à davantage de locaux.

UNITE DÉCENTRALISÉE D'INFORMATIQUE.

Les infrastructures de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont gérées par le Service Général d'Informatique (SEGI, www.ulg.ac.be/cms/c_22658/fr/service-general-dinformatique) et, au niveau plus local, par les Unités Décentralisées d'Informatique (UDI)

rattachées aux diverses Facultés. L'UDI de la FPLSE possède son propre site internet (www2.fapse.ulg.ac.be/UDI) et a pour mission de coordonner et de promouvoir l'utilisation de l'informatique, d'offrir un support logistique de proximité en matière de réseau et de micro-informatique (un logiciel de gestion des interventions, *Benelos*, a ainsi été développé), et d'assurer le relai entre les usagers de la Faculté et le SEGI.

La Faculté dispose de deux salles équipées d'ordinateurs destinées aux étudiants. La **salle Cafeim** accueille les étudiants en dehors de toute occupation pour les cours. On y trouve un équipement pour le podcasting, 41 PC et un PC de professeur. L'UDI met également à disposition de la communauté universitaire de la FPLSE des logiciels de traitements statistiques tels que *Statistica* et *Mplus*. La **salle Piaget** est quant à elle une salle de travail destinée aux étudiants : on y trouvera six PC, un smartboard et une imprimante. Tous nos bâtiments sont équipés en Wi-Fi.

Dans la mesure de ses possibilités, l'UDI de la FPLSE assure également le développement d'outils utiles à la communauté universitaire de la Faculté. C'est ainsi qu'ils ont développé des outils de récolte de données et de partage de fichiers, ainsi que des logiciels de gestion des étudiants, des ressources pédagogiques, des mémoires et constitutions des jurys, du matériel de la Testothèque (Point 4.2.3), de la clinique CPLU, des congrès scientifiques et des participants aux recherches. Un outil permettant la réalisation d'enquêtes ou de tests en ligne est également mis à la disposition des étudiants. Environ 60 étudiants et chercheurs utilisent cet outil. En 2014, ils ont récolté environ 20.000 questionnaires via ce support.

▶ En 2014-2015, une télévision interactive a été placée dans le hall principal du bâtiment afin d'améliorer la communication au sein de la FPLSE. L'UDI est associée à ce projet en développant notamment un logiciel de gestion du contenu diffusé par cette télévision.

▶ Le matériel informatique des salles publiques de la FPLSE commence à vieillir. L'UDI envisage de demander un budget à l'Institution pour rééquiper ces salles.

4.2.3 Bibliothèques, ressources documentaires, testothèque

Au sein du réseau des Bibliothèques de l'ULg (lib.ulg.ac.be), la FPLSE interagit principalement avec la Bibliothèque des Sciences de la Vie (BSV), située au CHU de Liège. Les horaires d'ouverture peuvent être consultés sur Internet. Depuis quelques années, ces horaires sont adaptés (heures d'ouverture étendues) pendant les périodes de session d'examens afin de proposer aux étudiants des espaces d'études.

La BSV entretient des contacts réguliers avec la FPLSE afin de mettre à la disposition des étudiants et des chercheurs un fonds documentaire qui réponde aux différents besoins. A titre d'exemple, les enseignants de la FPLSE informent la BSV des ouvrages utilisés comme références dans leurs cours afin qu'ils soient accessibles à tous les étudiants. Le personnel de la BSV passe également en revue les engagements pédagogiques de tous les enseignements afin de vérifier que chaque ouvrage cité dans les engagements est en effet disponible à la BSV. Ces ouvrages sont achetés en plusieurs exemplaires si cela s'avère nécessaire (à la demande d'un enseignant, des étudiants ou si le nombre de prêt pour cet ouvrage est élevé).

RESSOURCES DOCUMENTAIRES.

Le réseau des Bibliothèques de l'ULg met à la disposition des membres de la communauté universitaire des ressources indispensables aux activités d'enseignement et de recherche : de la documentation sous format papier ou électronique (périodiques, monographies…) ainsi que des outils de recherche spécialisés tels que des bases de données bibliographiques (les principales dans les domaines de la Psychologie, la Logopédie et les Sciences de l'Éducation étant PsycInfo, Medline, Eric, Scopus ainsi que la Cochrane Library). Les bases de données sont accessibles aux étudiants et aux enseignants 24 heures sur 24 via un VPN.

Plusieurs services sont également offerts par les Bibliothèques de l'ULg tels que, notamment, le prêt de monographies, le prêt interbibliothèque ou encore le service de recherche documentaire. En ce qui concerne ce dernier service, une aide ponctuelle à l'utilisation des ressources documentaires peut être obtenue à l'accueil de la BSV et un accompagnement personnalisé peut être offert sur rendez-vous par un membre du personnel scientifique responsable de la discipline.

▶ Depuis 2014-2015, il est possible de retirer ou de restituer dans une des huit « Bibliothèques de retrait » les documents provenant d'une autre bibliothèque de l'ULg. Ce nouveau service permet de limiter les déplacements des étudiants de la FPLSE car ceux-ci peuvent désormais emprunter ou consulter les ouvrages de leur choix depuis la Bibliothèque Graulich, située à côté des Bâtiments de la FPLSE.

L'ULg est très investie dans l'Open Access avec la mise en place d'**ORBi** (Répertoire des publications et communications des membres de l'ULg, orbi.ulg.ac.be) et du répertoire **BICTEL/e-ULg** (Répertoire des thèses électroniques, bictel.ulg.ac.be). De plus, les mémoires réalisés au sein de la FPLSE sont repris dans **MatheO** (portail d'accès aux mémoires de master de l'ULg, matheo.ulg.ac.be). Ce projet, mené par le réseau des Bibliothèques, vise non seulement à apporter une solution au problème de l'archivage « papier » et de la conservation pérenne, mais aussi à offrir une accessibilité et une visibilité beaucoup plus larges à ces travaux d'étudiants dont bon nombre sont de qualité (seuls les mémoires ayant obtenu une note égale ou supérieure à 14/20 sont consultables). La FPLSE disposait déjà d'un logiciel de gestion interne des mémoires et souhaitait augmenter l'accessibilité à ces mémoires. C'est la raison pour laquelle la FPLSE a collaboré avec le Réseau des Bibliothèques dès la phase pilote (2013-2014) de MatheO.

Finalement, un cours *Introduction à la recherche documentaire* est inscrit au programme des divers bacheliers de la FPLSE et plusieurs formations sont également proposées, plus tard dans le cursus, afin que les étudiants puissent être formés à une utilisation optimale des ressources documentaires. L'un des objectifs des programmes à la FPLSE est de former des cliniciens-chercheurs, c'est-à-dire des professionnels capables d'utiliser la littérature pour proposer des évaluations et des rééducations de qualité et d'évaluer l'efficacité de leurs actes par une méthodologie rigoureuse. Le titulaire du cours sur la recherche documentaire s'associe ainsi à plusieurs enseignants de la FPLSE pour accompagner davantage l'étudiant à évaluer et sélectionner, au-delà de rechercher, les documents les plus pertinents.

TESTOTHÈQUE.

La Testothèque de la FPLSE (www.fapse.ulg.ac.be/cms/c_327424/fr/testotheque) met à disposition un ensemble de tests en Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation (plus de

600 tests). Elle a été prioritairement constituée dans le but de répondre à une demande croissante d'instruments d'évaluation et de mesure adaptés dans le cadre de la formation des étudiants et des travaux de recherche. Elle est ouverte le lundi matin et le jeudi après-midi, par des membres du personnel de la BSV.

La possibilité d'emprunt est réservée : (1) prioritairement, aux académiques, scientifiques et doctorants de la FPLSE ainsi qu'à leurs collaborateurs scientifiques et collaborateurs externes (cliniciens indépendants de la CPLU) ; (2) prioritairement, aux étudiants de la FPLSE dans le cadre strict du stage, du mémoire ou d'un cours ; (3) de façon non-prioritaire, aux maitres de stage de la FPLSE dans le cadre strict des stages ; (4) de façon exceptionnelle aux psychologues, pédagogues et logopèdes travaillant au CHU de Liège et ce, uniquement en accord avec les responsables de la Testothèque.

▶ Il serait intéressant d'augmenter la quantité de tests disponibles (achats d'outils en plusieurs exemplaires) au sein de la Testothèque afin d'offrir aux maitres de stage de la FPLSE un accès également prioritaires aux outils. Ceci augmenterait, pour les étudiants, la cohérence des pratiques d'évaluation entre la Faculté et le terrain. En outre, cela offrirait un avantage aux maitres de stage pour l'investissement fourni.

4.2.4 Plateformes TIC en soutien à l'enseignement

Plusieurs enseignants de la FPLSE utilisent des cours en ligne comme complément à leurs enseignements magistraux. Deux plateformes sont utilisées selon les enseignants : d'une part, le portail MyULg qui permet aux enseignants de rendre des fichiers de cours accessibles aux étudiants ; d'autre part, le portail e-Campus qui offre, au-delà du dépôt de fichiers, une variété d'outils pour soutenir l'apprentissage (forum, devoirs, examens, …). Plusieurs dispositifs pédagogiques proposés par la FPLSE à ses étudiants reposent sur la plateforme e-Campus (voir Critère 3). Des séances d'initiation et d'approfondissement à l'usage de l'outil e-Campus sont proposées dans le cadre des formations pédagogiques des enseignants et assistants (Point 4.1.2). Au premier quadrimestre, l'utilisation de cette plateforme peut toutefois être problématique car les étudiants doivent avoir validé leur cursus avant de pouvoir accéder à l'offre de cours en ligne.

▶ Dans un souci d'optimisation, il conviendrait de supprimer les redondances entre MyULg et e-Campus et de faciliter l'accès aux étudiants dès le début de l'année académique. Il serait également intéressant d'avoir la possibilité d'ouvrir la plateforme e-Campus aux professionnels externes avec qui la FPLSE collabore afin d'augmenter à nouveau la cohérence des connaissances et des pratiques entre la Faculté et le terrain.

Finalement, la FPLSE a développé un Certificat en Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement et la Formation (TICEF, www.crifa.ulg.ac.be/formations-et-certificats/certificat-duniversite-formaticef). Elle est également engagée dans le Certificat d'Université en Tutorat à Distance (www.crifa.ulg.ac.be/formations-et-certificats/certificat-duniversite-en-tutorat-distance), ainsi que dans le Certificat interuniversitaire de mise en œuvre de formations utilisant efficacement les TIC en milieu associatif (CerTICa, www.labset.ulg.ac.be).

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

4.3.1 Admission et orientation des étudiants

Les processus d'admission sont gérés au niveau central par le service Admissions de l'ULg (www.ulg.ac.be/cms/a_15711/fr/admissions). L'analyse des dossiers d'admission répondant aux critères minimaux est effectuée au niveau facultaire par une Commission Consultative d'Admission (Annexe 8). La Commission comporte divers académiques représentatifs de l'ensemble des filières d'études de la Faculté et des représentants des administrations centrales et facultaires. C'est le service des admissions qui assure le suivi par courrier des décisions de la Commission Consultative d'Admission.

Le Service d'Orientation Universitaire (SOU, www.ulg.ac.be/cms/c_37698/fr/le-service-orientation-universitaire-sou) se compose de psychologues qui sont à la disposition des étudiants pour les aider à dresser un bilan de leur situation, préciser leurs intérêts, aptitudes et attentes professionnelles afin de renouveler leur motivation ou les aider à repartir du bon pied dans un nouveau projet.

4.3.2 Transition vers l'enseignement supérieur, passerelles

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE-SUPÉRIEUR.

Depuis 2013-2014, la FPLSE s'investit dans un groupe de liaison Enseignement secondaire – Enseignement supérieur (Annexe 8). Initié par la préfète de l'Athénée Royal Charles Rogier, ce groupe de travail a invité les Doyens de l'ULg à participer à une réflexion sur le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Si certaines facultés souhaitent attirer plus d'étudiants, la FPLSE ne vise pas à attirer davantage d'étudiants dans les études qu'elle organise afin de leur garantir la qualité de l'encadrement et une formation optimale. Par contre, la FPLSE souhaiterait que les étudiants du secondaire soient mieux préparés ou réalisent un choix d'études éclairé afin de diminuer le nombre d'échecs en 1re année du Bachelier.

PASSERELLES.

Plusieurs scénarios pour profiter d'une passerelle sont possibles à l'ULg, en fonction du diplôme et du master auquel l'étudiant souhaite accéder (www.ulg.ac.be/cms/c_13810/fr/passerelles). A la FPLSE, les diplômes suivants suivant permettent d'accéder à l'un des Masters : BA Assistant en Psychologie (pour le Master en Sciences Psychologiques), BA Audiologie ou BA Logopédie (pour le Master en Logopédie), BA Audiologie, BA Logopédie, BA Assistant Social, BA Instituteur préscolaire, BA Instituteur scolaire, BA Educateur spécialisé ou BA Agrégé de l'Enseignement Secondaire Inférieur (pour le Master en Sciences de l'Éducation).

L'étudiant peut également introduire un dossier individuel d'admission lorsque qu'aucune passerelle n'est prévue sur base de son diplôme vers le Master qui l'intéresse. Par exemple, pour le Master en Logopédie, plusieurs étudiants diplômés en Psychologie ou en Sciences du Langage réalisent une année passerelle suite à l'analyse de leur dossier d'admission. La personne qui souhaite valoriser son expérience professionnelle (VAE, Critère 2) doit également réaliser cette procédure.

4.3.3 Équité des processus pédagogiques et Etudiants ayant des besoins particuliers

L'ULg dispose d'un service Social des Etudiants (www.ulg.ac.be/cms/c_42918/fr/service-social-des-etudiants) dont l'objectif est de renseigner sur toute question sociale ou administrative en lien avec la vie de l'étudiant. C'est également un lieu d'accueil pour celui qui désire exprimer une difficulté, être écouté et/ou accompagné dans sa recherche de solutions. Voici quelques exemples d'intervention de ce service : réduction des droits d'inscription, aide financière aux supports de cours, prêts d'études, aide financière, budget et conseils pratiques.

L'ULg défend clairement le principe de non-discrimination et entend permettre l'accès à la formation universitaire à tout étudiant, quelle que soit sa situation personnelle. C'est dans cet esprit que le service Qualité de Vie des Etudiants (QVE, www.ulg.ac.be/cms/c_551614/fr/l-equipe-du-service-qualite-de-vie-des-etudiants) assure la gestion des **statuts particuliers** qui ont été approuvés par le Conseil d'administration : «étudiant sportif», «étudiant artiste», «étudiant en situation de handicap» et tout récemment «étudiant entrepreneur».
Ces statuts sont octroyés par une commission sur base de critères bien définis et autorisent une série d'aménagements possibles et raisonnables pour permettre à ces étudiants de mener à bien leur projet de formation. Leur accompagnement est effectué par l'équipe du Service QVE en collaboration avec les tuteurs académiques et l'apparitorat de la Faculté. Au sein de la FPLSE, plusieurs enseignants sont référents pour ces étudiants (Annexe 8). Par ailleurs, l'une des unités de Logopédie de la FPLSE travaille en étroite collaboration avec le service QVE pour l'établissement des aménagements en raison d'une dyslexie.

4.3.4 Aide à la réussite

De nombreux acteurs au niveau de la Faculté sont présents sur le terrain pour soutenir l'étudiant dans sa réussite : l'enseignant et l'assistant qui ont pour tâche d'encadrer les étudiants ; l'élève moniteur qui est un étudiant issu des années supérieures et choisi par un enseignant pour organiser des séances de remédiation, de révision et/ou de travaux pratiques ; le délégué de cours qui représente les étudiants et peut servir de relais pour informer les enseignants des demandes émanant des étudiants ; le BEPSY et le CEPSEL ; le Conseil des Études qui est un organe de dialogue entre enseignants et représentants des étudiants.

L'étudiant a également la possibilité de contacter l'enseignant afin de consulter sa copie d'examen, même si cette possibilité est généralement peu utilisée. De plus, la FPLSE répond favorablement aux demandes institutionnelles, comme l'opération Feedback qui cible la 1re année du Bachelier. Notons que le Décret « Paysage », en application depuis 2014-2015 (Critère 2), impose d'offrir des activités institutionnelles ou facultaires de remédiation aux étudiants n'ayant pas validé au moins 45 crédits de la 1re année du Bachelier.

Finalement, l'Institution propose une série de services (Orientation Universitaire et Guidance Etude, www.ulg.ac.be/cms/c_36228/fr/service-guidance-etude) et d'activités pour soutenir l'aide à la réussite : Planifier sa 1re année à l'ULg, A deux pas des examens, Adapter sa méthode de travail, Séminaires de gestion du stress, Le mémoire en 4 étapes, Méthode en ligne, En cas de blues, ULg Dialogue. A titre d'illustrations pour la FPLSE, en 2013-2014, 72 étudiants ont participé à des

activités préparatoires, 60 étudiants ont bénéficié d'un entretien individuel ou encore 20 étudiants ont suivi le séminaire *A 2 pas des examens II*.

4.3.5 Traitement des recours

Les types de recours et les procédures ouvertes aux étudiants sont décrits dans le Règlement des études et des examens (www.fapse.ulg.ac.be/cms/c_253004/fr/reglements).

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage des programmes

4.4.1 Caractéristiques des parcours d'étudiants inscrits dans le programme

Le tableau ci-après repend les taux de réussite en 2013-2014 sur base du nombre total des inscriptions[4] (source RADIUS) par cycle. Ces taux sont assez proches de ceux observés au niveau de l'ULg. Si le pourcentage pour le Master en Sciences de l'Éducation peut paraitre faible, il reflète la spécificité des étudiants de ce Master qui fractionnent leur formation pour pouvoir continuer à exercer une activité professionnelle en parallèle à la réalisation du Master.

Tableau X : Taux de réussite par cycle (sur base du nombre total des inscriptions) en 2013-2014.

Cycles	BAC 1	BAC 2	BAC 3	M1	M2
Bachelier OG	40.6	64.5	83.4		
Bachelier OL	64.4	84.2	82.6		
Master en Sciences Psychologiques				87.6	83.7
Master en Logopédie				95.3	86.7
Master en Sciences de l'Éducation				43.5	48.6

Notons qu'en 1re année du Bachelier OG, année qui connait le plus faible taux de réussite, seuls 46.1 % (en 2013-2014) des étudiants répétants réussissent leur année.

▶ Il serait nécessaire de mieux comprendre le faible taux de réussite chez les étudiants répétants de 1re année du Bachelier OG afin d'identifier les mesures qui pourraient être prises pour mieux accompagner et/ou orienter ces étudiants. Des premières pistes peuvent être obtenues via l'étude réalisée par le service d'analyse des systèmes et des pratiques d'enseignement de la FPLSE et financée par le Ministre Marcourt. L'objectif de cette étude était de dégager les éléments qui ont permis aux étudiants ayant échoué une première fois en 1re année de réussir leur année lors du deuxième essai (Chenu* & Blondin*, 2013 ; Baye* et al., 2014)

▶ Il serait également intéressant de suivre l'évolution des taux de réussite en 1re année du Bachelier (OG et OL) suite à la création du cours « *Approches des métiers du Psychologue, Logopède et Pédagogue* » (Critère 2) en 2013-2014, qui a notamment pour objectif d'aider l'étudiant à se créer une représentation plus précise des réalités professionnelles auxquelles ses études le destinent et de confirmer ou non son choix d'études.

[4] Sans les inscriptions qui ont été stoppées avant le 1er décembre

4.4.2 Caractéristiques des diplômés

QUANTITÉ DE DIPLÔMÉS.

En 2013-2014, le *nombre de diplômés* est de 121 avec un Bachelier OG, 19 avec un Bachelier OL, 118 avec un Master en Sciences Psychologiques, 39 avec un Master en Logopédie et 18 avec un Master en Sciences de l'Éducation. Pour ce dernier, avec l'ouverture du Master en horaire décalé en 2013-2014, le nombre de diplômés va fortement augmenter dans les années futures.

Durant cette même année, le diplôme du Master a été obtenu *en deux années* chez 72.8 % des diplômés en Master en Sciences Psychologiques, 80.6 % des diplômés en Master en Logopédie, et 36.4 % des diplômés en Master en Sciences de l'Éducation. Si le pourcentage pour le Master en Sciences de l'Éducation peut paraitre faible, il reflète la spécificité des étudiants de ce Master qui fractionnent leur formation pour pouvoir continuer à exercer une activité professionnelle en parallèle à la réalisation du Master.

Finalement, le pourcentage d'étudiants *entrants* entre 2008-2009 et 2010-2011[5] qui obtiennent le diplôme de Bachelier OG est en moyenne de 33.4 % et de 48 % pour le diplôme de Bachelier OL. Le pourcentage d'étudiants *entrants* entre 2008-2009 et 2011-2012[6] qui obtiennent le diplôme de Master en Sciences Psychologiques est en moyenne de 86.8 %, de 94.7 % pour le diplôme de Master en Logopédie et de 78.8 % pour le diplôme de Master en Sciences de l'Éducation.

APPRÉCIATION DE L'ATTEINTE DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE.

A ce jour, la FPLSE ne dispose pas de mesures du niveau de qualité des diplômés en termes de degrés d'atteinte des acquis d'apprentissage. Néanmoins, les enquêtes de satisfaction des jeunes diplômés menées par RADIUS (Critère 1), incluent des questions sur le développement d'une série de compétences. Voici quelques illustrations :

- 82 % des psychologues, 91 % des logopèdes et 69 % des pédagogues estiment que leur formation leur a permis de développer un esprit critique ;
- 67 % des psychologues, 70 % des logopèdes et 75 % des pédagogues estiment que leur formation leur a permis de développer la capacité à travailler en équipe ;
- 69 % des psychologues, 81 % des logopèdes et 66 % des pédagogues estiment que leur formation leur a permis de développer des compétences communicationnelles.

Ces résultats doivent toutefois être considérés avec précaution, en raison du faible taux de réponse[7].

▶ Il serait évidemment pertinent de développer des actions permettant d'apprécier précisément et objectivement l'atteinte des acquis d'apprentissage chez les étudiants en cours et en fin de formation.

[5] La cohorte d'entrants 2011-2012 n'a pas été prise en compte car plusieurs étudiants étaient toujours dans le programme en 2013-2014, suite à un redoublement ou un fractionnement.

[6] La cohorte d'entrants 2012-2013 n'a pas été prise en compte car plusieurs étudiants étaient toujours dans le programme en 2013-2014, suite à un redoublement ou un fractionnement.

[7] Anciens étudiants interrogés après leur diplôme (au 1er décembre de l'année qui suit l'obtention de leur diplômé), pendant ces cinq dernières années (2008-2009 à 2012-2013). Nombre de répondants : 156 psychologues (soit 23.9 % des diplômés interrogés), 37 logopèdes (soit 17 % des diplômés interrogés) et 33 pédagogues (soit 25.6 % des diplômés interrogés).

INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE.

Le service Emploi (www.ulg.ac.be/cms/c_154053/fr/ulg-emploi) aide les (futurs) diplômés de l'ULg à (re)lancer leur recherche d'emploi via un coaching personnalisé et collectif. Il leur fournit des conseils utiles pour construire leur CV, leur lettre de motivation et préparer leur entretien d'embauche. Le service offre également aux diplômés un accès privilégié au site institutionnel d'offres de stages et d'emploi tout au long de leur carrière professionnelle. En outre, il organise chaque année la Journée des Jeunes Diplômés, une journée permettant aux diplômés et étudiants de dernière année de prendre en main leur avenir professionnel.

Le suivi des diplômés au sein de l'ULg est assuré par le Service Alumni (www.ulg.ac.be/cms/c_2507266/fr/alumni) C'est également ce service qui, en collaboration avec l'équipe de RADIUS, interroge les jeunes diplômés au travers des enquêtes de satisfaction des jeunes diplômés.

L'analyse des résultats de ces enquêtes[8] semble indiquer une bonne insertion professionnelle de nos diplômés. Depuis l'obtention de leur diplôme de Master, 80.8% des psychologues, 94.6 % des logopèdes et 100 % des pédagogues ont déjà exercé une activité professionnelle dans l'année qui a suivi. De plus, à partir du moment où ils ont entamé leurs démarches de recherche d'emploi (ou leurs démarches de création d'activité en tant qu'indépendant), 38 % des psychologues, 80 % des logopèdes et 75 % des pédagogues ont décroché leur 1er emploi en moins de trois mois. Il est toutefois regrettable de constater que 52.9 % des logopèdes salariés et 29.6 % des pédagogues n'ont pas été engagés au barème universitaire (contre 19.2 % des psychologues).

[8] Anciens étudiants interrogés après leur diplôme (au 1er décembre de l'année qui suit l'obtention de leur diplômé), pendant ces cinq dernières années (2008-2009 à 2012-2013). Nombre de répondants : 156 psychologues (soit 23.9 % des diplômés interrogés), 37 logopèdes (soit 17 % des diplômés interrogés) et 33 pédagogues (soit 25.6 % des diplômés interrogés).

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de ses programmes et construit un plan d'action visant son amélioration continue

La FPLSE a effectué une autoévaluation des programmes de façon participative, approfondie et validée.

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'évaluation

5.1.1 Déroulement et organisation de l'évaluation

Le travail d'évaluation a été réalisé sur trois niveaux. À un **niveau stratégique**, un Comité de Pilotage a été désigné pour définir les grandes orientations du travail d'évaluation. À un **niveau opérationnel,** un comité de rédaction a traduit les orientations du Comité de Pilotage, collecté les différentes données nécessaires à l'évaluation et proposé une analyse dans un document soumis régulièrement au Comité de Pilotage et au Conseil de Faculté. Finalement, à un **niveau de révision**, certains membres du personnel de la Faculté ont été invités à relire et le cas échéant apporter des modifications ou réflexions supplémentaires sur le document proposé.

Les réponses aux différents critères proposés pour l'évaluation ont été chacune soumises à l'approbation du Conseil de Faculté.

LE COMITÉ DE PILOTAGE.

Le Comité de Pilotage (COPIL) est composé des personnes suivantes :

- Monsieur T. Meulemans, Doyen de la Faculté
- Madame AS. Nyssens, Présidente du Département 2, personnel académique
- Madame D. Lafontaine, Présidente du Département 3, personnel académique
- Monsieur E. Quetermont, Président du Département 1, personnel académique
- Madame AM. Etienne, Présidente du Conseil des Études Général, personnel académique
- Madame Ch. Maillart, Présidente du Conseil des Études Logopédie, personnel académique
- Madame M. Poumay, personnel académique
- Monsieur B. Lothe, personnel scientifique
- Madame S. Peters, Conseillère aux études, remplacée par Madame T. Martinez Perez, personnel scientifique
- Madame C. Minconetti, Direction administrative de la faculté, personnel administratif
- Madame S. Perin, Direction administrative de la faculté, personnel administratif
- Madame E. Parlascino, diplômée FPLSE (filière Sciences de l'éducation)
- Madame C. Grégoire, diplômée FPLSE (filière Psychologie)
- Madame E. Mélotte, diplômée FPLSE (filière Logopédie)
- Madame C. Della Libera, étudiante en M2
- Madame M. Mangelinckx, étudiante en B1
- Madame D. Thewissen, membre du Service de Management et d'Accompagnement de la Qualité (SMAQ) a accompagné l'exercice.

Le CoPil a assuré les rôles suivants : (a) définir les modalités d'action et la répartition des tâches d'évaluation en son sein ; (b) définir les orientations à prendre en termes de collecte d'information et d'analyse ; (c) veiller à la représentativité des différentes filières et des parties prenantes ; (d) vérifier et discuter le travail du comité de rédaction ; (e) valider le processus.

Le CoPil a été constitué au sein de la FPLSE et s'est réuni à plusieurs reprises : les 15 septembre 2014, 20 octobre 2014, 12 mars 2015, 30 avril 2015 et 11 mai 2015. Dans un premier temps, ses membres ont effectué une lecture du référentiel AEQES afin d'orienter les travaux (recherches d'informations, discussions et analyses). Chacun des critères a ainsi été visé en profondeur et des orientations ont pu être déterminées quant aux analyses à mener. Le CoPil a, dès lors, mandaté en son sein, un comité de rédaction dont la mission était de traduire dans un texte martyr les différentes orientations et discussions menées. Ce texte était ensuite corrigé, amendé puis approuvé en séance plénière. Les étudiants et anciens étudiants ont été invités à participer au CoPil à partir du 12 mai. Leurs diverses remarques ont été intégrées dans les documents présentés.

LE COMITÉ DE RÉDACTION.

Le Comité de Rédaction est quant à lui composé des personnes suivantes :

- Madame AM. Etienne
- Madame T. Martinez Perez
- Madame C. Minconetti
- Madame S. Perin
- Madame D. Thewissen

Ce Comité avait pour objectif de : (a) rédiger le rapport d'évaluation en fonction des orientations décidées en CoPil ; (b) proposer certaines analyses et les soumettre au CoPil ; (c) interroger des membres désignés de la FPLSE, recueillir et, le cas échéant, implémenter leurs remarques et corrections ; (d) être la courroie de transmission entre les différentes parties prenantes à l'évaluation.

Le Comité de Rédaction s'est rencontré à sept reprises entre le 27 novembre 2014 et le 12 mai 2015. Les outils utilisés par le Comité de Rédaction étaient : la boite de données réalisée par la cellule RADIUS ; les résultats de l'enquête post master 1 ans et 5 ans réalisée par la cellule RADIUS ; la boite de données issue du CREF ; les différents documents issus de l'évaluation menée en 2011-2012 sous l'égide du SMAQ ; un corpus de documents (textes de loi et règlements divers, programmes, études et enquêtes diverses,…). Le Comité de Rédaction a régulièrement demandé à certains membres de la FPLSE une relecture de données pour lesquelles ils étaient considérés comme experts. Les documents ainsi rédigés par le Comité ont été soumis au CoPil.

LES MEMBRES DU PERSONNEL.

Il a été régulièrement demandé des relectures ciblées aux membres du personnel. Les échanges d'informations ont été gérés par mesdames Martinez Perez et Thewissen. Chaque remarque a ainsi pu être intégrée dans le document soumis in fine au CoPil.

5.1.2 Constats

Cette organisation en trois niveaux a permis aux diverses parties prenantes de se mobiliser pour l'exercice d'évaluation. Chaque membre de la FPLSE a ainsi eu l'opportunité de donner son point de vue, tout au long du processus. Chaque catégorie de personnes parties prenantes a pu être entendue y compris d'anciens étudiants qui ont enrichi les discussions et les analyses au sein du CoPil. Les représentants des étudiants, membres du BEPSY, ont quant à eux relayé leurs prises de position.

Afin de réussir cette entreprise, il a été nécessaire de mobiliser pendant 6 mois une ressource interne (T. Martinez Perez) chargée de la rédaction du dossier d'autoévaluation. D'autre part, l'accompagnement de l'exercice par un agent du SMAQ a apporté un regard externe au processus et une vue plus méta de l'évaluation en général.

▶ Un seul bémol est a relevé : il a manqué de temps et de ressources pour mobiliser davantage les données statistiques apportées par RADIUS. Il serait à l'avenir intéressant de mettre en place un recours plus systématique aux données proposées par ce service.

Dimension 5.2 : SWOT

Critères	FORCES	FAIBLESSES
Gouvernance et communication interne	Un renforcement du rôle des Conseils des Études et la mise en place du poste de Conseillère aux études	**La non-correspondance Département-Filière et la participation variable des représentants des filières d'études dans les Conseils des Études**
	Le maintien de projets transversaux réunissant les enseignants des trois filières (Midis Pédagogiques, gestion des stages, …)	La difficulté à impliquer les enseignants sur le long terme dans les projets transversaux
	L'utilisation du précédent rapport d'autoévaluation de la Faculté pour améliorer la cohérence des programmes	L'absence d'analyse systématique des données (RADIUS, évaluations pédagogiques) permettant la gestion et la régulation des programmes
	Une représentation des étudiants prévue dans les différents organes de discussion et de décision	Le manque de candidats pour les postes de représentants et de communication sur les documents internes
Pertinence et communication externe	L'ajustement des programmes et des finalités avec la société et le monde du travail	**Un suivi insuffisant des anciens étudiants et de leur insertion socioprofessionnelle**
	L'ancrage local important via les nombreux professionnels extérieurs qui collaborent aux programmes	**La précarité du partenariat avec les professionnels extérieurs en raison du manque de valorisation de leurs tâches**
	Des actions concrètes (horaire décalé, programme adapté, cellule Erasmus) pour prendre en compte les besoins des publics spécifiques	La faible mobilité internationale des étudiants
	L'investissement dans le site internet facultaire et les salons d'information pour une meilleure communication vers l'extérieur	La faible adéquation entre les informations disponibles (transparence des programmes, représentants dans les salons) et le public visé
Cohérence	Le développement de référentiels de compétences par filière	**La faible articulation des activités d'apprentissage et des évaluations avec les référentiels de compétences**
	La richesse des dispositifs pédagogiques à travers les programmes	**L'absence de vérification de l'adéquation des dispositifs proposés avec les objectifs visés et de leurs effets sur les acquis d'apprentissage**
	La formation des étudiants à l'autoévaluation et la critique de ses savoirs	Le transfert de cette attitude autocritique dans l'ensemble des activités professionnelles
	L'ajustement constant du contenu des programmes suite aux remarques des étudiants, des enquêtes et des autoévaluations	La faible articulation entre les cours des programmes dans certaines filières

Critères	FORCES	FAIBLESSES
Ressources	Les ressources en matériel et la disponibilité importante des personnes ressources (PATO, service administratif) pour les étudiants	**Pas d'augmentation des ressources d'encadrement malgré les recommandations d'experts lors de la précédente évaluation interne et l'ouverture du Master en Sciences Pédagogiques en horaire décalé**
	L'implication de la clinique CPLU dans la formation	**Le manque de locaux et le statut précaire des cliniciens indépendants**
	Les laboratoires équipés de façon spécialisée	Pour les grands groupes, le manque d'auditoires et de salles adaptées aux travaux pratiques

OPPORTUNITÉS	MENACES
La réorganisation des structures facultaires (rôles des départements, création de deux postes de Vice-Doyens) par la nouvelle équipe rectorale	La réduction du personnel financé par les crédits pédagogiques et la diminution des ressources en encadrement (assistants)
Les moyens proposés par l'ULg autour des dispositifs pédagogiques (IFRES, équipe des Soft skills, …)	Le non remplacement de personnes ressources (académiques ou ATO) après leur retraite
La possibilité de recueillir le point de vue des étudiants sur la qualité des programmes via l'évaluation institutionnelle Evalens	La restriction des moyens pour l'accès aux revues scientifiques et l'achat de tests ou d'ouvrages de référence
La nouvelle loi réglementant les professions des soins de santé mentale	Le manque de flexibilité de l'Institution à absorber, via des ressources humaines supplémentaires, la fluctuation du nombre d'étudiants
La proximité de l'ULg avec plusieurs régions linguistiques	Les difficultés organisationnelles et matérielles que l'on peut attendre de la flexibilité temporelle des programmes imposée par le Décret Paysage
La possible fusion avec les Hautes Ecoles de la région de Liège proposant un Bachelier en Logopédie*	La possible fusion avec les Hautes Ecoles de la région de Liège proposant un Bachelier en Logopédie*

* Il n'est actuellement pas possible de dire si la fusion avec les Hautes Ecoles de la région proposant un Bachelier en Logopédie constitue une opportunité ou une menace.

Dimension 5.3 : Plan d'action

L'analyse SWOT nous permet d'identifier 8 pistes d'actions pour améliorer la qualité de notre enseignement. Ces pistes sont développées ci-dessous. Les cinq premières nous paraissent prioritaires. L'ensemble de ces pistes d'action fera l'objet d'une discussion facultaire dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique prévu dès septembre 2015.

(1) Faire correspondre Département-Filière et susciter un investissement collégial des enseignants dans les Conseils des Études

Pour rappel, en 2013-2014, deux Départements (D1 et D2) gèrent le programme en Psychologie et un Département (D1) gère à la fois le programme en Psychologie et le programme en Logopédie. Seul le Département Education et Formation (D3) est le seul à gérer sa propre filière - les Sciences de l'Education. Une gestion optimale des programmes impliquerait qu'à une filière de formation corresponde un seul Département. Au cours des années académiques 2013-2015, le Doyen de la FPLSE a exposé aux membres du Conseil de Faculté les éléments principaux qui, selon lui, justifient l'intérêt pour la FPLSE d'opter pour une nouvelle structure départementale axée sur les trois filières de formation du Master. La restructuration des structures permettra de rassembler plus facilement les enseignants responsables d'un programme et, de cette manière, d'augmenter la communication entre les enseignants et d'améliorer la cohérence du programme en assurant une réelle progression des connaissances transmises et en prévenant les répétitions et éventuelles lacunes.

Cette restructuration des Départements aura certainement des conséquences sur les missions assurées jusqu'à présent par les Conseils des Études. Il sera par conséquent nécessaire de réfléchir à une meilleure coordination des structures impliquées dans le suivi des programmes afin de rentabiliser l'investissement des enseignants dans ces organes et inciter des décisions collégiales.

(2) Poursuivre des projets transversaux réunissant les enseignants des trois filières (échanges sur les pratiques, gestion transversale de certains dispositifs, …)

Suite à l'évaluation facultaire interne (2012), le Conseil des Études Général a organisé des Midis Pédagogiques durant lesquels des enseignants de la Faculté présentent les initiatives pédagogiques qu'ils ont mises en place dans leur enseignement. Si la première année de fonctionnement a attiré de nombreux enseignants, la participation des encadrants à ces séances a tendance à diminuer. Il serait intéressant d'identifier comment mobiliser les enseignants et les assistants pour poursuivre les échanges de pratiques entre les filières.

Dans un souci de transversalité, la FPLSE s'est également investie de 2012 à 2014 dans une gestion transversale des stages du Master en développant notamment une base de données facultaire des maitres de stage et un règlement général des stages. Manquant de financement, ce projet est actuellement à l'arrêt ; il serait intéressant d'envisager, avec la nouvelle équipe décanale, comment poursuivre ce projet transversal autour des stages.

(3) Augmenter le suivi des anciens étudiants et de leur insertion socioprofessionnelle

Le manque de suivi des anciens étudiants et de leur insertion socioprofessionnelle avait déjà été identifié comme l'une des faiblesses de la FPLSE lors de l'évaluation interne (2012). L'étude de l'insertion professionnelle de nos diplômés doit toutefois constituer l'une de nos préoccupations car cette étude permet de valider la pertinence des formations dispensées et la façon dont celles-ci répondent à la demande de la société. Si l'ensemble des enseignants reconnaissent l'intérêt d'un tel feedback, le suivi de l'insertion socioprofessionnelle des diplômés constitue actuellement une opération difficile en raison des difficultés de la FPLSE à contacter les anciens étudiants. L'étude de l'insertion socioprofessionnelle des anciens étudiants devra par conséquent inclure une amélioration des contacts avec ceux-ci (via, par exemple, une information des futurs diplômés avant leur départ de la FPLSE, la création d'une association de diplômés, une page Facebook, ou encore la planification de rencontres périodiques, ...).

(4) Poursuivre l'ancrage local par les collaborations avec les professionnels extérieurs mais aussi par des partenariats avec les patients (pour les programmes cliniques)

Les professionnels du terrain interviennent à plusieurs niveaux de la réalisation des programmes de la FPLSE, en tant que modèles, experts ou maitres de stage. Il est important de poursuivre ces collaborations qui permettent d'augmenter la qualité de nos programmes.

Pour les programmes cliniques, il pourrait également être pertinent d'impliquer davantage les patients dans les formations. Il s'agirait d'aller au-delà d'une utilisation des données cliniques ou de témoignages des patients devant les étudiants, et de les impliquer directement dans des simulations ou jeux de rôle avec les étudiants.

(5) Valoriser les tâches assurées par les professionnels extérieurs qui s'impliquent dans nos programmes

Plusieurs actions ont déjà été entreprises depuis la dernière évaluation interne (2012) autour du statut des maitres de stage et de la reconnaissance de leur activité. Une enquête a été proposée à l'ensemble des maitres de stage afin de récolter leur avis sur la qualité des stages et leur organisation. La clinique CPLU a également lancé une journée de recherche-clinique, gratuite pour les maitres de stage, consacrée aux actualités en Psychologie et Logopédie et aux échanges entre le terrain et les chercheurs de la FPLSE. Ces actions doivent toutefois se systématiser et s'accompagner d'autres projets comme notamment la facilitation de l'accès au réseau des Bibliothèques de l'ULg et l'attribution du titre honorifique de « Maitre de stage de l'Université de Liège ».

Par ailleurs, comme le soulignent les experts lors de l'évaluation interne, la nécessité impérieuse de créer un service des stages et un poste de coordinateur de ce service est unanimement reconnue. Les moyens ne sont à ce jour pas encore disponibles pour un tel service.

(6) Articuler les activités d'apprentissage et les évaluations avec les référentiels de compétences

Depuis plusieurs années, la FPLSE s'est engagée dans le développement de référentiels de compétences par filière. Cette élaboration s'inscrit dans l'une des orientations majeures contemporaines en matière de formation. Il est toutefois nécessaire que la FPLSE poursuive ses efforts et implémente davantage ses référentiels dans ses programmes. Cet objectif passe par la nécessité de lier plus explicitement les contenus des cours et activités aux référentiels (quel cours permet d'atteindre telle compétence ? quel niveau de développement n'est pas suffisamment outillé dans le programme). De plus, afin de juger du niveau de développement des compétences, des évaluations ciblant ces niveaux, et pas uniquement des savoirs ou savoir-faire, doivent être encouragées à travers les programmes. Finalement, des actions afin d'améliorer la lisibilité et l'intérêt des référentiels pour les étudiants doivent être également envisagées.

(7) Vérifier l'adéquation des dispositifs proposés avec les acquis d'apprentissage visés

Au niveau plus micro, quelques actions ont été menées afin de vérifier l'adéquation des dispositifs avec certains objectifs de formation définis par la FPLSE. Toutefois ces actions restent marginales. Pour chaque filière, il serait nécessaire de développer plus largement ces démarches et d'évaluer plus précisément si les dispositifs pédagogiques choisis constituent les moyens les plus pertinents pour permettre à l'étudiant d'atteindre les acquis d'apprentissage visés en fin de formation. Ce travail nécessite une meilleure connaissance de l'ensemble des dispositifs et des contenus abordés dans la formation afin d'identifier les lieux où sont travaillés et/ou évalués les savoirs, savoir-faire et savoir-être, ciblés dans les acquis d'apprentissage de fin de formation.

(8) Solliciter, auprès des Autorités Institutionnelles, des ressources en encadrement, des locaux et le développement d'un statut d'enseignant-clinicien au sein de la CPLU

Comme le soulignent les experts lors de l'évaluation interne (2012), « *la formation en Logopédie, dont le dynamisme et le caractère innovant sont unanimement reconnus, est gérée par un nombre très réduit d'académiques œuvrant dans ce domaine (deux et demi) et une augmentation du nombre d'académiques dans cette filière apparait urgente* ».

Par ailleurs, lors de l'ouverture du Master en Sciences de l'Éducation en horaire décalé en 2013-2014, le nombre d'étudiants a fortement augmenté et des ressources supplémentaires en encadrement sont nécessaires afin de proposer un programme de qualité.

Notons que le taux d'assistants par académique de la FPLSE est relativement faible et que ce taux est amené à se réduire suite aux efforts demandés par les Autorités Institutionnelles.

Pour conclure, en ce qui concerne la clinique CPLU, cette structure permet d'assurer une formation clinique de qualité en Psychologie clinique et en Logopédie, des services à la population liégeoise, l'implication clinique des enseignants de la Faculté, ainsi que des rencontres, échanges et débats avec les professionnels extérieurs. Il est toutefois nécessaire de résoudre certains problèmes comme la pérennisation des cliniciens qui interviennent aussi dans la formation des étudiants (en créant des postes de cliniciens salariés) et le manque de locaux limitant l'accueil d'un nombre plus important de stagiaires.

BIBLIOGRAPHIE

Chenu, F., & Blondin, C. (2013). *Echouer puis réussir en 1er Bac : enquête auprès des étudiants*. Bruxelles, Belgique : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. http://hdl.handle.net/2268/169152

Baye, A., Chenu, F., Crahay, M., Lafontaine, D., & Monseur, C. (2014). *Le redoublement en Fédération Wallonie-Bruxelles*. Liège, Belgique. http://hdl.handle.net/2268/165801

Georges, F., Tardif, J., & Poumay, M. (2014). Comment appréhender la complexité inhérente aux compétences ? Pédagogie universitaire: entre recherche et enseignement. Communication orale au 28e Congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire, Mons, Belgique. http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/168477

Maillart, C., Grevesse, P., Sadzot, A. (2010). Élaboration d'un référentiel de compétence en logopédie/orthophonie. Actes du 26e Congrès de l'Association internationale de Pédagogie universitaire, Rabat, Maroc. http://hdl.handle.net/2268/63155

Maillart, C., Leclercq, A.-L., Lejeune, C., Catale, C., & Willems, S. (2014). L'apprentissage de résolution de problèmes complexes (ARP-C) : Un dispositif d'entrainement au travail interdisciplinaire. Communication orale au 28ème Congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire, Mons, Belgique. http://hdl.handle.net/2268/167848

Maillart, C., Peters, S., Willems, S., Martinez Perez, T. (2014). Du référentiel aux trajectoires développementale : élaboration d'apprentissages critiques en logopédie. Communication orale au au 28e Congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire, Mons, Belgique. http://hdl.handle.net/2268/167846

Martinez Perez, T., Willems, S., Maillart, C. (2014). Améliorer la formation clinique en logopédie par un stage socle au sein de l'université. Actes du 28e Congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire, Mons, Belgique. http://hdl.handle.net/2268/167797

Pirard, F. (2011). Portfolio : un outil d'apprentissage et de développement de la réflexivité. Communication orale lors de la 21e conférence de l'EECERA, Genève, Suisse. http://hdl.handle.net/2268/99650

Peters, S., Meulemans, T., Maillart, C., Etienne, A.-M. (2014). Construction d'un référentiel de compétences pour la formation de psychologue. Communication orale au 28e Congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire, Mons, Belgique. http://hdl.handle.net/2268/168205

Poumay, M. (2012). Une approche par compétences : Introduction, bénéfices et écueils – Illustrations pour le cas de l'ULg. Communication orale lors de la 1re Journée d'étude sur les compétences dans l'enseignement supérieur, Angers, France. http://hdl.handle.net/2268/118283

Poumay, M., & Maillart, C. (2014). Les portfolio : vers une évaluation plus intégrée et plus cohérente avec la notion complexe de compétence. http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/169667

Sadzot, A., Poumay, M., & Maillart, C. (2012). Chaque étudiant de master est-il capable d'auto-évaluer efficacement ses ressources, dans le cadre d'une approche par compétences ? Communication orale au 27e Congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire, Trois-Rivières, Canada. http://hdl.handle.net/2268/118294

Schelstraete, M.-A., & Maillart, C. (2012). Les défis d'une formation universitaire clinique en logopédie. In F. Estienne et F. Vanderlinden (Eds.), Pratiquer l'orthophonie. Expériences et savoir-faire de 33 orthophonistes. France : Elsevier-Masson. http://hdl.handle.net/2268/108053

Tardif, J. (2006). *L'évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement*. Montréal : Chenelière Éducation.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

DONNÉES DE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

Annexe 1. Présentation du programme du Bachelier en Psychologie et Sciences de l'Éducation – Orientation Générale, 2013-2014
Annexe 2. Présentation du programme du Bachelier en Psychologie et Sciences de l'Éducation – Orientation Logopédie, 2013-2014
Annexe 3. Présentation du programme du Master en Sciences Psychologiques
Annexe 4. Présentation du programme du Master en Logopédie
Annexe 5. Présentation du programme du Master en Sciences de l'Éducation

CRITÈRE 1

Annexe 6. Bernard Rentier, *Projet pour l'ULg,* 2009
Annexe 7. Rapport d'activité du Conseil des Études Général, 2013-2014
Annexe 8. Commissions, cellules et groupes de travail de la FPLSE actifs en 2013-2014
Annexe 9. Plan Stratégique de la FPLSE, 2013-2017
Annexe 10. Rapport d'autoévaluation interne, 2011-2012
Annexe 11. Notes des experts internationaux pour l'autoévaluation interne, 2011-2012
Annexe 12. IFRES Projet Ancrage Facultaire, 2012-2014
Annexe 13. Brochure *Etudiant à l'ULg*

CRITÈRE 2

Annexe 14. Décret du 31 mars 2004 – Décret dit Bologne
Annexe 15. Décret du 7 novembre 2013 – Décret dit Paysage
Annexe 16. Loi du 4 avril 2014 – Règlementation des professions des soins de santé mentale
Annexe 17. Arrêté Royal du 20 octobre 1994 – Titre professionnel et conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession de logopède
Annexe 18. Décret du 4 juillet 2013 – Décret intégrant les cursus menant au grade de bachelier en logopédie et en audiologie dans le dispositif mis en place par le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur
Annexe 19. Cours Approches des métiers du psychologue, du pédagogue et du logopède en 1re année du Bachelier
Annexe 20. Exemples d'articulation Programme-Recherche, 2013-2014
Annexe 21. Liste des conférences et autres activités de la FPLSE, 2013-2014

CRITÈRE 3

Annexe 22 Référentiels de compétences a) Logopédie ; b) Psychologie ; c) Sciences de l'Éducation
Annexe 23. Exemples d'approches actives dans les programmes, 2013-2014
Annexe 24. Guide relatif aux critères d'appréciation pour la note finale du mémoire